

EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :			
		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	1.100 fr.	2.200 fr.
	6 mois..	700 »	1.400 »
France et Colonies	Un an..	1.350 »	2.700 »
	6 mois..	900 »	1.600 »
Étranger	Un an..	2.900 »	4.000 »
	6 mois..	1.350 »	2.400 »

Changement d'adresse : 25 francs.
indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc..
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Première ou deuxième partie..... 35 fr.
Édition complète 55 fr.
Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
90 francs
(Arrêté résidentiel du 31 janvier 1952.)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin Officiel » du Protectorat.

ABONNEMENTS ADMINISTRATIFS

Avis important

Il est rappelé aux divers services du Protectorat que les abonnements au « Bulletin officiel » qui leur sont servis à titre remboursable, ne sont pas renouvelés d'office. Il leur appartient donc de se réabonner chaque année.

Ils sont invités à le faire dès maintenant afin d'éviter toute interruption dans le service du journal.

Les abonnements administratifs se distinguent par l'inscription sur la bande d'envoi de la mention « Ad. P. — N° » ou « Ad. C. — N° ». Ils arrivent tous à expiration le 31 décembre 1956.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Publications licencieuses.

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 3 décembre 1955 interdisant l'exposition et la diffusion sur les voies publiques et dans tous les lieux ouverts au public de toute publication contraire à la moralité publique 1816

Bons d'équipement.

Arrêté du directeur des finances du 30 novembre 1955 pris pour l'application du dahir du 16 mai 1955 modifiant le dahir du 15 avril 1950 autorisant le Gouvernement chérifien à émettre des bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans 1817

Chemins de fer. — Passages à niveau.

Arrêté du directeur des travaux publics du 23 novembre 1955 portant modification de l'arrêté du directeur des travaux publics du 21 septembre 1954 relatif aux conditions générales de classement et de fonctionnement des passages à niveau établis à la traversée des chemins de fer par voie publique 1817

Accidents du travail.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 1844, du 27 février 1948, page 199 1818

TEXTES PARTICULIERS

Justice française. — Sessions des tribunaux criminels pour l'année 1956.

Arrêté résidentiel du 30 novembre 1955 fixant les dates des sessions des tribunaux criminels de Casablanca, Rabat, Oujda, Marrakech, Fès et Meknès, pour l'année 1956 1818

Assesseurs-jurés près les tribunaux criminels.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Rabat, pour l'année 1956 1818

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Casablanca, pour l'année 1956 1818

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Fès, pour l'année 1956 1819

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Meknès, pour l'année 1956 1819

Arrêté résidentiel du 8 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Marrakech, pour l'année 1956	1819
Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel d'Oujda, pour l'année 1956	1820
Création d'un commissariat de police, de postes de sûreté et d'un poste de police spéciale.	
Arrêté résidentiel du 6 décembre 1955 portant création d'un commissariat de police à Midelt, de trois postes de sûreté à Ksar-es-Souk, Taourirt, Fkih-Bensalah, et d'un poste de police spéciale à Souk-el-Had (pont du Loukkos) ..	1820
Mazagan. — Acquisition d'un immeuble.	
Arrêté du directeur général de l'intérieur du 5 décembre 1955 autorisant l'acquisition par la ville de Mazagan d'un immeuble appartenant à l'État chérifien	1820
Energie électrique du Maroc. — Autorisation d'un emprunt à long terme.	
Arrêté du directeur des finances du 6 décembre 1955 fixant les modalités d'un emprunt à long terme d'un montant nominal de 400.000.000 de francs que l'Energie électrique du Maroc est autorisée à contracter	1821
Barrage Cavagnac sur l'oued N'Fis.	
Arrêté du directeur des travaux publics du 25 novembre 1955 réglant la baignade, le canotage et la navigation sur la retenue du barrage Cavagnac sur l'oued N'Fis ..	1821
Hydraulique.	
Arrêté du directeur des travaux publics du 1 ^{er} décembre 1955 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Doucède Marcelin, demeurant à Beni-Mellal	1821
P.T.T. — Service postal.	
Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 19 novembre 1955 portant transformation de la recette-distribution de Talsinnt en recette de 6 ^e classe	1821
Permis minier.	
Décision du chef du service des mines du 30 novembre 1955 portant rejet d'une demande de renouvellement d'un permis de recherche	1821

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 décembre 1955 complétant l'arrêté du 20 juin 1953 portant classement des agents publics	1821
Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 décembre 1955 complétant l'arrêté du 17 janvier 1955 fixant jusqu'au 31 décembre 1955 la liste des emplois dans lesquels les agents publics peuvent être recrutés directement	1822

TEXTES PARTICULIERS

Direction des affaires chérifiennes.	
Arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 10 novembre 1955 fixant les épreuves probatoires que subiront les commis-greffiers préstagiaires des juridictions marocaines à l'issue de leur stage	1822

Arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 10 novembre 1955 modifiant les épreuves du concours de commis-greffier des juridictions marocaines	1822
Direction de l'agriculture et des forêts.	
Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 25 novembre 1955 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'admission au grade d'ingénieur géomètre adjoint.	1823
Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 1 ^{er} décembre 1955 relatif à l'examen professionnel pour l'emploi d'agent technique du génie rural	1823
Direction de la santé publique et de la famille.	
Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 30 novembre 1955 fixant la composition de la commission de dépouillement des votes pour l'élection des représentants du personnel relevant de la direction de la santé publique et de la famille (scrutin du 17 décembre 1955).	1823

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations au cabinet du Résident général	1823
Création d'emplois	1823
Nominations et promotions	1824
Admission à la retraite	1840
Élections	1840
Résultats de concours et d'examens	1840

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités	1841
---	------

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté du directeur des services de sécurité publique du 3 décembre 1955 interdisant l'exposition et la diffusion sur les voies publiques et dans tous les lieux ouverts au public, de toute publication contraire à la moralité publique.
--

LE DIRECTEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 24 août 1948 complétant, en vue de la protection de la moralité publique, le dahir du 5 décembre 1939 ;

Vu l'arrêté viziriel du 13 septembre 1948 relatif à l'application du dahir précité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est interdite l'exposition sur les voies publiques et dans tous les lieux ouverts au public, ainsi que la diffusion par quelque moyen que ce soit sur les voies publiques de la publication *Modèles d'artistes*.

ART. 2. — Les commissaires, chefs de sûretés régionales, les officiers de police judiciaire placés sous leurs ordres, les officiers de gendarmerie et les commandants de brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 3 décembre 1955.

P.-L. PETITJEAN.

Arrêté du directeur des finances du 30 novembre 1955 pris pour l'application du dahir du 16 mai 1953 modifiant le dahir du 16 avril 1950 autorisant le Gouvernement ohrifien à émettre des bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les dahirs des 15 avril 1950 et 16 mai 1955 autorisant l'émission au Maroc de bons d'équipement à deux, trois ou quatre ans, et notamment l'article 3 du dahir du 15 avril 1950,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La deuxième tranche de bons d'équipement de 1955 sera émise du 10 au 17 décembre 1955, par coupures au porteur de 10.000, 100.000, 1.000.000 et 5.000.000 de francs.

Ces bons seront endossables et pourront faire l'objet d'un barrement général ou spécial.

ART. 2. — Pour une valeur nominale de 10.000 francs ces bons d'équipement seront émis à 9.300 francs et remboursables, au gré du porteur, à :

10.000 francs le 10 décembre 1957 ;
10.450 — le 10 décembre 1958 ;
11.250 — le 10 décembre 1959.

ART. 3. — Les souscriptions seront reçues en espèces, par chèques ou par virements.

ART. 4. — Les commissions de toute nature que le Gouvernement pourrait avoir à verser, seront fixées par accord entre le directeur des finances et l'établissement bancaire chargé des opérations.

Rabat, le 30 novembre 1955.

PH. DE MONTREMY.

Arrêté du directeur des travaux publics du 23 novembre 1955 portant modification de l'arrêté du directeur des travaux publics du 21 septembre 1954 relatif aux conditions générales de classement et de fonctionnement des passages à niveau établis à la traversée des chemins de fer par voie publique.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le dahir du 20 février 1922, complété par le dahir du 29 octobre 1937, relatif à la conservation, la sûreté et la police des chemins de fer, et particulièrement son article 17 ;

Vu le dahir du 19 janvier 1953 sur la conservation de la voie publique et la police de la circulation et du roulage ;

Vu l'instruction générale sur la signalisation routière au Maroc, en date du 15 mai 1950, et particulièrement ses articles 26 à 30 ;

Vu le dahir du 30 juillet 1952 relatif à l'urbanisme et notamment l'article 2 ;

Vu l'arrêté du directeur des travaux publics du 23 juillet 1951 déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu l'arrêté du directeur des travaux publics du 6 juillet 1953 portant dérogation au précédent en ce qui concerne la hauteur des lignes caténaïres des voies électrifiées des chemins de fer ;

Vu l'arrêté du directeur des travaux publics en date du 21 septembre 1954 relatif aux conditions générales de classement et de fonctionnement des passages à niveau ;

Sur la proposition de l'ingénieur en chef du contrôle des chemins de fer,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 8 de l'arrêté du directeur des travaux publics du 21 septembre 1954 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 8. — Régime d'ouverture et de fermeture des barrières des passages à niveau de première catégorie.

« Les passages à niveau de première catégorie sont gardés jour et nuit pendant les périodes de circulation ferroviaire. Les barrières sont manœuvrées par des agents dépendant de l'autorité chargée de l'exploitation de la voie ferrée.

« Les barrières sont normalement ouvertes le jour. La nuit, suivant l'importance de la circulation routière, elles sont :

« soit normalement ouvertes et gardées à demeure par un agent ;

« soit normalement fermées à clé, et, dans ce cas, une pancarte indique les dispositions à prendre par les usagers de la voie terrestre, pour les faire ouvrir par le garde.

« Les barrières des passages à niveau normalement ouvertes sont fermées, en général, cinq minutes avant l'heure réglementaire de passage des trains réguliers ou annoncés. Elles sont rouvertes aussitôt après ce passage. En cas de retard, le garde peut ouvrir les barrières pour donner passage au trafic routier, si les conditions atmosphériques ou autres permettent de percevoir l'approche des trains d'une manière satisfaisante ; le garde est alors seul juge des précautions spéciales que les circonstances peuvent justifier pour la traversée du passage à niveau.

« Lorsqu'un passage à niveau de première catégorie, voisin d'une gare, peut être normalement intercepté par des trains de manœuvre ou en stationnement, le directeur des travaux publics fixe par arrêté, sur proposition du service du contrôle des chemins de fer, après consultation du concessionnaire ou propriétaire de la voie ferrée, la durée maximum d'interception du passage.

« Portillons. — Les portillons fermant de chute, isolés ou accolés aux barrières, peuvent être utilisés, de jour et de nuit, sans surveillance ni signalisation spéciale, par les piétons, à leurs risques et périls et sous leur seule responsabilité. »

ART. 2. — L'article 9 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 9. — Installation de la signalisation routière des passages à niveau.

« Les passages à niveau en cours de construction ou à créer ne sont mis en exploitation qu'après la mise en place de leurs installations de signalisation.

« La signalisation avancée des passages à niveau existant à la date du présent arrêté, est établie au frais du concessionnaire ou du propriétaire de la voie ferrée, et entretenue en bon état par les soins et aux frais du service routier qui assume la charge de l'entretien de la voie publique qui traverse à niveau le chemin de fer.

« Les barrières des passages à niveau de première catégorie et la signalisation de position de tous les passages à niveau sont établies et entretenues par les soins et aux frais du concessionnaire ou du propriétaire de la voie ferrée, sauf dérogation accordée par le directeur des travaux publics. »

ART. 3. — L'article 12 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 12. — Interdictions diverses.

« Il est interdit à tout usager de la route :

« 1° de s'arrêter ou d'arrêter les véhicules ou animaux qu'il conduit, pendant le franchissement d'un passage à niveau ; en particulier, les conducteurs des véhicules automobiles doivent s'assurer du fonctionnement des organes de propulsion de leur voiture avant de s'engager sur un passage à niveau ;

« 2° de s'engager sur la voie ferrée, ou de pénétrer dans les gares par les passages à niveau, sauf en cas de dispositions locales particulières ; d'y laisser engager les véhicules ou animaux qu'il conduit ;

« 3° de détériorer les barrières des passages à niveau ou les portillons et d'empêcher leur fonctionnement ;

« 4° d'engager sur un passage à niveau de ligne électrifiée à conducteurs aériens, un véhicule dont le chargement risquerait de toucher ces conducteurs, en particulier d'engager un véhicule ayant touché une herse de signalisation ;

« 5° de contraindre les gardes des passages à niveau à ouvrir indûment les barrières ou de procéder lui-même à cette ouverture ;

« 6° de désobéir aux interdictions de passage des gardes des passages à niveau de première catégorie. »

Rabat, le 23 novembre 1955.

Le directeur adjoint des travaux publics,

MATHIS.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 1844, du 27 février 1948, page 199.

Dahir du 20 octobre 1947 (11 hija 1366) modifiant et complétant le dahir du 25 juin 1927 (25 hija 1345) relatif à la réparation des accidents du travail.

ART. 11, premier alinéa, 2° phrase :

Au lieu de :

« ... Cette déclaration est faite à l'autorité municipale ou à l'autorité locale de contrôle ou, à défaut, au brigadier de gendarmerie, ou, à défaut de ce dernier, au chef de police... » ;

Lire :

« ... Cette déclaration est faite à l'autorité municipale ou à l'autorité locale de contrôle ou, à défaut, au brigadier de gendarmerie, ou, à défaut de ce dernier, au chef du poste de police... »

TEXTES PARTICULIERS

Arrêté résidentiel du 30 novembre 1955 fixant les dates des sessions des tribunaux criminels de Casablanca, Rabat, Oujda, Marrakech, Fès et Meknès, pour l'année 1956.

M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC, Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'organisation de la justice française et notamment son article 12 ;

Attendu que la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles générales des assesseurs-jurés n'a pas encore été fixée ;

Sur la proposition du premier président de la cour d'appel de Rabat,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La première session du tribunal criminel de Casablanca pour l'année 1956 qui, aux termes de l'arrêté résidentiel du 21 septembre 1955, devait commencer le troisième lundi de janvier ne commencera que le troisième lundi de février.

ART. 2. — Aucune autre modification n'est apportée à l'arrêté susvisé.

Rabat, le 30 novembre 1955.

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Rabat, pour l'année 1956.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'assessorat en matière criminelle, modifié par les dahirs des 8 juin 1927, 24 novembre 1928 et 18 février 1938 ;

Vu la désignation faite par le chef de la région civile de Rabat, de MM. Cruziat André et Cudel Alfred, demeurant à Rabat, comme ses délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Rabat (1^{re} catégorie), et de MM. Hadj Mohamed ben Hassan Guessous, commissaire du Gouvernement chérifien près la Banque d'État du Maroc, et Mohamed ben Laroussi, président de la chambre marocaine d'agriculture de Rabat et du Rharb (3^e catégorie) ;

Vu les désignations faites par les représentants des puissances étrangères de MM. Ferrao de Melo Auguste, Portugais ; Tomas Canto-Candela et Santana del Castillo Rafaël, Espagnols ; Carmelo Galca et M.-S. Marrache, Anglais ; Ceva Henri et Rohrer Arthur, Suisses ; Bisetti Piétro et Valenza Fortunato, Italiens ; Guido Loix et Gabriel Cornand, Belges ; John M. Barcus, missionnaire, 18, rue Sania-Bel-Cadi, à Salé, et Joseph P. Large, chef de la section éducation du Headquarter, section éducation, 17 th A.F., Rabat, 7, rue de Tunis, Rabat, citoyens américains ; comme délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Rabat (2^e catégorie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels, prévue par l'article 2 du dahir susvisé sur l'assessorat en matière criminelle, se réunira au palais de justice de Rabat, le 10 décembre 1955.

ART. 2. — Le président du tribunal de première instance de Rabat est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment de la convocation des membres de la commission et de la transmission de l'exemplaire des listes qui doit demeurer aux archives de la Résidence générale.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au procureur général près la cour d'appel de Rabat, pour être adressée à qui de droit.

Rabat, le 3 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général et par délégation,

Le secrétaire général du Protectorat,

G. ÉRIAU.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal de Casablanca, pour l'année 1956.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'assessorat en matière criminelle, modifié par les dahirs des 8 juin 1927, 24 novembre 1928 et 18 février 1938 ;

Vu la désignation faite par le chef de la région civile de Casablanca, de MM. Andrieu et Bourin-Fleury, demeurant à Casablanca, comme ses délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Casablanca (1^{re} catégorie), et de MM. Hadj Ali el Kairouani et Hadj Mokhtar ben Abdesslem (3^e catégorie) ;

Vu les désignations faites par les représentants des puissances étrangères, de MM. Keel Auguste, Suisse ; Castella-Ciscar Salvador, 67, rue de l'Horloge, à Casablanca, agent maritime, Espagnol ; José de Freitas Martins et Vidal Armando, Portugais ; Fisher Robert et Stark Walter, Anglais ; Brilleman Odile et Spaak Robert, Belges ; Ricci Libéro et Monetti Costantino, Italiens ; Walter Morisson, villa « La Chartreuse », avenue des Hespérides (Les Crêtes), Casablanca, Curtis Lamorey, 63, boulevard Taïeb-el-Mokri, Américains ; comme délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Casablanca (2^e catégorie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels, prévue par l'article 2 du dahir susvisé sur l'assessorat en matière criminelle, se réunira au palais de justice de Casablanca, le 10 décembre 1955.

ART. 2. — Le président du tribunal de première instance de Casablanca est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment de la convocation des membres de la commission et de la transmission de l'exemplaire des listes qui doit demeurer aux archives de la Résidence générale.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au procureur général près la cour d'appel de Rabat, pour être adressée à qui de droit.

Rabat, le 3 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le secrétaire général du Protectorat,
G. ÉRIAU.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Fès, pour l'année 1956.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'assessorat en matière criminelle, modifié par les dahirs des 8 juin 1927, 24 novembre 1928 et 18 février 1938 ;

Vu la désignation faite par le général commandant la région de Fès, de MM. Barraux Léon et Despantins Edmond, demeurant à Fès, comme ses délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Fès (1^{re} catégorie) ; M. Mohamed ben Hadj M'Hamed Lahbabi, président de la chambre marocaine de commerce de Fès (3^e catégorie) ;

Vu les désignations faites par les représentants des puissances étrangères, de MM. Luis Rodriguez Zamorano de Cortès, Espagnol ; Savidès Salvas et Jean-Edouard de Mersan, Anglais ; Vitale Vicenzo et Losco Carmelo, Italiens ; Yoder David et Speight Martson, demeurant à la Mission américaine, à Sefrou, Américains, comme délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Fès (2^e catégorie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels, prévue par l'article 2 du dahir susvisé sur l'assessorat en matière criminelle, se réunira au palais de justice de Fès, le 10 décembre 1955.

ART. 2. — Le président du tribunal de première instance de Fès est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment de la convocation des membres de la commission et de la transmission de l'exemplaire des listes qui doit demeurer aux archives de la Résidence générale.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au procureur général près la cour d'appel de Rabat, pour être adressée à qui de droit.

Rabat, le 3 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le secrétaire général du Protectorat,
G. ÉRIAU.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Meknès, pour l'année 1956.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'assessorat en matière criminelle, modifié par les dahirs des 8 juin 1927, 24 novembre 1928 et 18 février 1938 ;

Vu la désignation faite par le chef de la région civile de Meknès, de MM. Martin et Raguene, demeurant à Meknès, comme délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Meknès (1^{re} catégorie), et de MM. El Haddi ben Abdelkader ben Ahmed Himmiche, derb Bab-Aïssa, n° 1, et Mohamed ben Allal ben El Harsti el Berhami, derb Rich, n° 11, à Meknès (3^e catégorie) ;

Vu les désignations faites par les représentants des puissances étrangères, de MM. Nunès Antonio et André Jayme-Alfredo, Portugais ; Carrères Rafaël et Sanchez José, Espagnols ; Joannou Nicolas-Michel et Sanson Gérard-Douglas, Anglais ; Kuster Herman et Patry Adolphe-Antonio, Suisses ; Avella Guiseppa-Trento et Di Francisco Vicenzo, Italiens ; Gillis, Belge, demeurant à Meknès ; Frank T. Duncan, soudeur, demeurant 34, rue Branly, à Meknès, et le révérend Donald E. Petersen, demeurant à El-Hajeb, Américains ; comme délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Meknès (2^e catégorie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels, prévue par l'article 2 du dahir susvisé sur l'assessorat en matière criminelle, se réunira au palais de justice de Meknès, le 10 décembre 1955.

ART. 2. — Le président du tribunal de première instance de Meknès est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment de la convocation des membres de la commission et de la transmission de l'exemplaire des listes qui doit demeurer aux archives de la Résidence générale.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au procureur général près la cour d'appel de Rabat, pour être adressée à qui de droit.

Rabat, le 3 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le secrétaire général du Protectorat,
G. ÉRIAU.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel de Marrakech, pour l'année 1956.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'assessorat en matière criminelle, modifié par les dahirs des 8 juin 1927, 24 novembre 1928 et 18 février 1938 ;

Vu la désignation faite par le général commandant la région de Marrakech, de MM. Cochet-d'Haitcourt Henri et Chalumeau Auguste, fonctionnaires retraités, demeurant à Marrakech, comme ses délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Marrakech (1^{re} catégorie) ;

MM. Ahmed Bourebga, juge-avocat au tribunal makhzen, et Abbès Bouziane, membre de la commission municipale à Marrakech (3^e catégorie) ;

Vu les désignations faites par les représentants des puissances étrangères, de MM. Torrent Jean, Espagnol ; Crespo Albert et Erik Gibson Fisk, Anglais ; Montini Roméo, Italien, demeurant à Marrakech ; Glimp Ralph et Smetana John, base aérienne de Benguerir, Américains ; comme délégués à la formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Marrakech (2^e catégorie), délégués à la formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels de Marrakech (2^e catégorie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels, prévue par l'article 2 du dahir susvisé sur l'assessorat en matière criminelle, se réunira au palais de justice de Marrakech, le 10 décembre 1955.

ART. 2. — Le président du tribunal de première instance de Marrakech est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment de la convocation des membres de la commission et de la transmission de l'exemplaire des listes qui doit demeurer aux archives de la Résidence générale.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au procureur général près la cour d'appel de Rabat, pour être adressée à qui de droit.

Rabat, le 3 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le secrétaire général du Protectorat,
G. ÉRIAU.

Arrêté résidentiel du 3 décembre 1955 fixant la date de la réunion de la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés près le tribunal criminel d'Oujda, pour l'année 1956.

LE COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,

Vu le dahir du 12 août 1913 sur l'assessorat en matière criminelle, modifié par les dahirs des 8 juin 1927, 24 novembre 1928 et 18 février 1938 ;

Vu la désignation faite par le chef de la région civile d'Oujda, de MM. Laugier Charles et Richaud Édouard, demeurant à Oujda, comme ses délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels d'Oujda (1^{re} catégorie), MM. Mohamed ben Moktar ben Mehdi et Mohamed ben Fqih Berrada, à Oujda (3^e catégorie) ;

Vu les désignations faites par les représentants des puissances étrangères, de MM. Wendt Jean, Suisse ; Richet Emile, Belge ; Alvarez y Romero, Espagnol ; Aimetti Carlo et Mustacchia Crispino, Italiens, demeurant à Oujda ; comme délégués à la commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels d'Oujda (2^e catégorie),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La commission de formation des listes annuelles et générales des assesseurs-jurés criminels, prévue par l'article 2 du dahir susvisé sur l'assessorat en matière criminelle, se réunira au palais de justice d'Oujda, le 10 décembre 1955.

ART. 2. — Le président du tribunal de première instance d'Oujda est chargé de l'exécution du présent arrêté, notamment de la convocation des membres de la commission et de la transmission de l'exemplaire des listes qui doit demeurer aux archives de la Résidence générale.

ART. 3. — Ampliation du présent arrêté sera transmise au procureur général près la cour d'appel de Rabat, pour être adressée à qui de droit.

Rabat, le 3 décembre 1955.

Pour le Commissaire résident général
et par délégation,

Le secrétaire général du Protectorat,
G. ÉRIAU.

Arrêté résidentiel du 6 décembre 1955 portant création d'un commissariat de police à Midelt, de trois postes de sûreté à Ksar-es-Souk, Taourirt, Fkih-Bensalah, et d'un poste de police spéciale à Souk-el-Had (pont du Loukkos).

M. ANDRÉ-LOUIS DUBOIS, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 10 août 1946 relatif à l'organisation de la direction des services de sécurité publique ;

Sur la proposition du directeur des services de sécurité publique,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Il est créé à compter du 1^{er} janvier 1956 :

un commissariat de police à Midelt ;
un poste de sûreté à Ksar-es-Souk, Taourirt et Fkih-Bensalah ;
un poste de police spéciale à Souk-el-Had (pont du Loukkos).

Rabat, le 6 décembre 1955.

ANDRÉ-LOUIS DUBOIS.

Arrêté du directeur général de l'intérieur du 5 décembre 1955 autorisant l'acquisition par la ville de Mazagan d'un immeuble appartenant à l'État chérifien.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INTÉRIEUR,

Vu le dahir du 8 avril 1917 sur l'organisation municipale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 18 septembre 1953 relatif à l'organisation municipale ;

Vu le dahir du 19 octobre 1921 sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 14 décembre 1953 ;

Vu l'arrêté viziriel du 31 décembre 1921 déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété, notamment en son article 8 l'arrêté viziriel du 16 décembre 1953 ;

Vu l'avis de la commission municipale de la ville de Mazagan, au cours de sa séance du 18 août 1955 ;

Après avis du directeur des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée l'acquisition par la ville de Mazagan d'une propriété construite à usage d'hippodrome, appartenant à l'État chérifien, d'une superficie de dix-sept hectares soixante ares (17 ha 60 a), propriété dite « Bled Mdifa-État », titre foncier n° 3129 Z., telle qu'elle est délimitée par un liséré rouge sur le plan annexé à l'original du présent arrêté.

ART. 2. — Cette acquisition sera réalisée pour la somme globale de six cent mille francs (600.000 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville de Mazagan sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 5 décembre 1955.

Pour le directeur de l'intérieur,
Le directeur adjoint,
CAPITANT.

Arrêté du directeur des finances du 6 décembre 1955 fixant les modalités d'un emprunt à long terme d'un montant nominal de 400.000.000 de francs que l'Énergie électrique du Maroc est autorisée à contracter.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 16 juin 1950 autorisant l'émission d'emprunts de l'Énergie électrique du Maroc pour un montant nominal maximum de 12 milliards de francs ;

Vu le dahir du 16 septembre 1953 autorisant l'émission d'emprunts de l'Énergie électrique du Maroc pour un montant nominal maximum de 10 milliards de francs,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sur les autorisations d'emprunter données par les dahirs susvisés, l'Énergie électrique du Maroc est autorisée à contracter un emprunt à long terme de 400.000.000 de francs auprès du Crédit national.

Cet emprunt portera des intérêts au taux de 4,50 % l'an, payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 1955.

ART. 2. — Le remboursement du capital aura lieu en vingt ans. Il sera effectué, à partir de la fin de la quatrième année, par seize versements annuels de 23.500.000 francs et un de 24 millions de francs.

ART. 3. — Les commissions que la société pourrait avoir à verser à l'occasion de cet emprunt seront arrêtés après accord du directeur des finances ou de son représentant délégué à cet effet.

Rabat, le 6 décembre 1955.

PH. DE MONTREMY,

Références :

Dahir du 16-6-1950 (B.O. n° 1968, du 14-7-1950) ;
— du 16-9-1953 (B.O. n° 2139, du 23-10-1953), modifié par dahir du 10-12-1953 (B.O. n° 2147, du 18-12-1953).

Arrêté du directeur des travaux publics du 25 novembre 1955 réglementant la baignade, le canotage et la navigation sur la retenue du barrage Cavagnac sur l'oued N'Fis.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu le dahir du 1^{er} juillet 1914 sur le domaine public et les dahirs qui l'ont modifié ou complété et notamment l'article 6 ;

Vu le dahir du 1^{er} août 1925 sur le régime des eaux et notamment le titre IV ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des ouvrages hydro-électriques ;

Sur la proposition de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de la circonscription de l'hydraulique et de l'électricité, après avis du directeur de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La baignade, le canotage et la navigation sont interdits dans une zone de 200 mètres à l'amont immédiat du barrage Cavagnac sur l'oued N'Fis.

ART. 2. — L'ingénieur des ponts et chaussées, chef de l'arrondissement hydraulique de Marrakech, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 25 novembre 1955.

Le directeur adjoint des travaux publics,
MATHIS.

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 1^{er} décembre 1955 une enquête publique est ouverte du 27 décembre 1955 au 7 janvier 1956, dans le bureau du territoire de contrôle civil du Tadla, à Beni-Mellal, sur le projet de prise d'eau par pompage dans un puits, au profit de M. Doucède Marcelin, demeurant à Beni-Mellal.

Le dossier est déposé dans les bureaux du bureau du territoire de contrôle civil du Tadla, à Beni-Mellal.

Service postal à Talsinnt.

Par arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 19 novembre 1955 la recette-distribution de Talsinnt (territoire du Tafilalt) a été transformée en recette de 6^e classe, à compter du 1^{er} décembre 1955.

Cet établissement participe à toutes les opérations postales, télégraphiques et téléphoniques, ainsi qu'aux services des mandats, colis postaux, pensions et de la caisse nationale d'épargne.

Rejet d'une demande de renouvellement d'un permis de recherche.

Par décision du chef du service des mines en date du 30 novembre 1955 est rejetée la demande de renouvellement du permis de recherche n° 10.605, appartenant à la Société minière d'El-Kelâa-des-M'Gouna et Iknioun.

Ce permis est annulé à la date du présent Bulletin officiel.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 8 décembre 1955 complétant l'arrêté du 20 juin 1953 portant classement des agents publics.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Commandeur de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté viziriel du 19 mars 1952 fixant l'échelonnement indiciaire du cadre des employés et agents publics ;

Vu l'arrêté viziriel du 18 août 1954 portant statut des agents publics des administrations marocaines ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 20 juin 1953 portant classification des agents publics, tel qu'il a été modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le tableau portant classification dans les différentes catégories d'agents publics des emplois propres à chaque administration, tel qu'il a été annexé à l'arrêté du secrétaire général du Protectorat susvisé du 20 juin 1953, est complété comme suit à compter du 1^{er} novembre 1955 :

« DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

« (Service de l'urbanisme.)

« Hors catégorie.

« Vérificateur technique.

« DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

« 1^{re} catégorie.

« Bibliothécaire traducteur. »

Rabat, le 5 décembre 1955.

G. ÉRIAU.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 décembre 1955 complétant l'arrêté du 17 janvier 1955 fixant jusqu'au 31 décembre 1955 la liste des emplois dans lesquels les agents publics peuvent être recrutés directement.

LE PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'arrêté viziriel du 18 août 1954 portant statut des agents publics des administrations marocaines et notamment son article 5 (2^e alinéa) ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 17 janvier 1955 fixant jusqu'au 31 décembre 1955 la liste des emplois dans lesquels les agents publics peuvent être recrutés directement ;

Vu l'arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 décembre 1955 complétant l'arrêté du 20 juin 1953 portant classification des agents publics,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — La liste des emplois prévus par le deuxième alinéa de l'article 5 de l'arrêté viziriel du 18 août 1954, dans lesquels les agents publics peuvent être recrutés directement, telle qu'elle a été annexée à l'arrêté du secrétaire général du Protectorat susvisé du 17 janvier 1955, est complétée comme suit, à compter du 1^{er} novembre 1955 :

« DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

« (Service de l'urbanisme.)

« Hors catégorie.

« Vérificateur technique.

« DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

« 1^{re} catégorie.

« Bibliothécaire traducteur. »

Rabat, le 5 décembre 1955.

G. ÉRIAU.

TEXTES PARTICULIERS

DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES

Arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 10 novembre 1955 fixant les épreuves probatoires que subiront les commis-greffiers préstagiaires des juridictions marocaines à l'issue de leur stage.

LE CONSEILLER DU GOUVERNEMENT CHÉRIFIEN,

Vu le dahir du 3 mai 1955 facilitant la formation des Marocains non diplômés, candidats à certains emplois administratifs ;

Vu l'arrêté viziriel du 4 mai 1955 portant application du dahir susvisé du 3 mai 1955 ;

Vu l'arrêté viziriel du 2 avril 1946 formant statut du personnel des secrétariats des greffes des juridictions marocaines,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les candidats recrutés en qualité de commis-greffiers préstagiaires des juridictions marocaines (juridictions makhzen et juridictions coutumières), subissent à l'issue du stage préliminaire un examen probatoire comportant des épreuves écrites et des épreuves orales.

ART. 2. — Les épreuves écrites comprennent :

1^o une composition en français sur un sujet se rapportant à l'organisation de la justice chérifienne (durée : 3 heures ; coefficient : 2) ;

2^o une dictée en français du niveau du brevet élémentaire (durée : 1 heure ; coefficient : 3).

ART. 3. — Les épreuves orales comprennent :

1^o une interrogation sur la procédure civile et pénale des juridictions makhzen et coutumières (coefficient : 2) ;

2^o une interrogation sur le régime foncier du Maroc (coefficient : 1) ;

3^o une interrogation sur l'organisation politique et administrative du Maroc (coefficient : 1) ;

4^o une interrogation sur des éléments de droit musulman (statut personnel et successoral) pour les candidats des juridictions makhzen ou sur des éléments de droit coutumier pour les candidats des juridictions coutumières (coefficient : 1) ;

5^o une interrogation sur des rudiments d'arabe juridique et moderne pour les candidats des juridictions makhzen ou sur un des dialectes berbères pour les candidats des juridictions coutumières (coefficient : 3).

ART. 4. — Les épreuves sont cotées de 0 à 20.

Toute note inférieure à 6 est éliminatoire. Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a pas obtenu un total de 60 points. Nul ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu un total de 140 points.

ART. 5. — La date de cet examen probatoire sera fixée par arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien.

Rabat, le 10 novembre 1955.

Pour le conseiller du Gouvernement chérifien,

Le directeur adjoint des affaires chérifiennes,

MAURICE COUSTAUD.

Arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 10 novembre 1955 modifiant les épreuves du concours de commis-greffier des juridictions marocaines.

LE CONSEILLER DU GOUVERNEMENT CHÉRIFIEN,

Vu l'arrêté du conseiller du Gouvernement chérifien du 16 avril 1946 déterminant les épreuves du concours d'admission aux emplois de secrétaire-greffier et commis-greffier des juridictions marocaines et notamment son titre II (art. 8, 9 et 10),

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les articles 8, 9 et 10 de l'arrêté susvisé du conseiller du Gouvernement chérifien sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Article 8. — Les épreuves écrites comprennent :

« 1^o Une composition en français sur un sujet se rapportant à l'organisation de la justice chérifienne (durée : 3 heures ; coefficient : 3) ;

« 2^o Une dictée en français du niveau du brevet élémentaire (durée : 1 heure ; coefficient : 3) ;

« Article 9. — Les épreuves orales comprennent :

« 1° Interrogation sur la procédure civile et pénale des juridictions makhzen et coutumières (coefficient : 2) ;

« 2° Interrogation sur le régime foncier du Maroc (coefficient : 1) ;

« 3° Interrogation sur l'organisation politique et administrative du Maroc (coefficient : 1) ;

« 4° Interrogation sur le droit musulman ou le droit coutumier (éléments de droit musulman : statut personnel et successoral ; ou éléments de droit coutumier) (coefficient : 1) ;

« 5° Epreuves pratiques d'arabe ou de berbère (coefficient : 3). »

« Article 10. — Les épreuves sont cotées de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 est éliminatoire.

« Nul ne peut être déclaré admissible aux épreuves orales s'il n'a pas obtenu à l'écrit un total de 60 points. Nul ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu un total de 140 points. »

ART. 2. — Le présent arrêté ne s'applique pas au concours ouvert le 12 décembre 1955 pour le recrutement de vingt-quatre commissaires stagiaires.

Rabat, le 10 novembre 1955.

Pour le conseiller du Gouvernement chérifien,
Le directeur adjoint des affaires chérifiennes,

MAURICE COUSTAUD.

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 26 novembre 1955 portant ouverture d'un examen professionnel pour l'admission au grade d'ingénieur géomètre adjoint.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Vu l'arrêté viziriel du 18 mai 1939 portant organisation du personnel du service topographique chérifien et notamment ses articles 7 et 11 ;

Vu l'arrêté directorial du 10 février 1948 portant réglementation de l'examen professionnel pour le grade d'ingénieur géomètre adjoint ;

Vu l'arrêté directorial du 20 mai 1950 modifiant et complétant l'arrêté directorial du 10 février 1948 portant réglementation de l'examen professionnel pour le grade d'ingénieur géomètre adjoint ;

Vu l'arrêté directorial du 6 octobre 1950 portant réglementation et la police des concours et examens organisés par les services relevant de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'examen professionnel pour l'admission au grade d'ingénieur géomètre adjoint de 3^e classe prévu à l'article 7 de l'arrêté viziriel du 18 mai 1939, est fixé au 7 février 1956.

Les demandes des candidats devront parvenir à la division de la conservation foncière et du service topographique avant le 7 janvier 1956.

Rabat, le 25 novembre 1955.

Pour le directeur de l'agriculture,
et des forêts,

Le chef du service administratif,

LEGUIEL.

Arrêté du directeur de l'agriculture et des forêts du 1^{er} décembre 1955 relatif à l'examen professionnel pour l'emploi d'adjoint technique du génie rural.

LE DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS,

Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté directorial du 6 octobre 1950 portant réglementation sur l'organisation et la police des concours et examens organisés par la direction de l'agriculture et des forêts ;

Vu l'arrêté directorial du 15 juillet 1955 portant ouverture à compter du 15 novembre 1955 d'un examen professionnel pour six emplois d'adjoint technique du génie rural ;

Vu l'arrêté directorial du 10 octobre 1955 reportant à une date ultérieure l'examen professionnel d'adjoint technique du génie rural, qui était fixé au 15 novembre 1955,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'examen professionnel pour six emplois d'adjoint technique du génie rural, qui était prévu pour le 15 novembre 1955, s'ouvrira à Rabat à partir du 13 décembre 1955.

Rabat, le 1^{er} décembre 1955.

TRINTIGNAC.

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 30 novembre 1955 fixant la composition de la commission de dépouillement des votes pour l'élection des représentants du personnel relevant de la direction de la santé publique et de la famille (scrutin du 17 décembre 1955).

Par arrêté du directeur de la santé publique et de la famille du 17 décembre 1955 la commission de dépouillement des votes qui se réunira le 17 décembre 1955, à partir de 8 h. 30, sera composée de :

MM. le docteur Daunis Jean, médecin divisionnaire adjoint de 1^{re} classe, président ;

Grelet Gaston, administrateur civil ;

Ithurart Joseph, administrateur-économiste.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations au cabinet du Résident général.

Sont nommés du 12 novembre 1955 :

Directeur général du cabinet du Résident général : M. Gabriel Van Laelhem ;

Directeur du cabinet du Résident général : M. Jean-Pierre Bérard.

(Arrêtés résidentiels du 24 novembre 1955.)

Est nommé directeur adjoint du cabinet du Résident général du 12 novembre 1955 : M. Georges Riou. (Arrêté résidentiel du 24 novembre 1955.)

Création d'emplois.

Par arrêté résidentiel du 28 novembre 1955 sont créés à la direction des services de sécurité publique (administration pénitentiaire) :

Service extérieur.

A compter du 1^{er} novembre 1955 :

Cent emplois de surveillant ordinaire ;

Cinq emplois de gardien ordinaire.

Nominations et promotions.

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT.

Est nommé *sous-directeur hors classe (indice 650)* du 16 novembre 1955 : M. Kreis Yves, sous-directeur de 1^{re} classe, chef des services municipaux de Mazagan. (Arrêté résidentiel du 1^{er} décembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *chef de bureau de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1951, avec ancienneté du 4 juillet 1951, nommé *chef de bureau de 2^e classe* du 4 juillet 1953 et *chef de bureau de 1^{re} classe (A.H. indice 474)* du 4 juillet 1955 : M. Gaymard Roger. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 17 octobre 1955.)

Est nommé *secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon* du 1^{er} décembre 1955 : M. Heilles Henri, secrétaire d'administration de 1^{re} classe (3^e échelon). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 4 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* du 1^{er} août 1955 : M. Pigeon Louis. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 11 août 1955.)

M. Trapp Maurice, secrétaire-comptable, assimilé à un secrétaire d'administration principal, 2^e échelon, sera assimilé à compter du 15 novembre 1955 à un *secrétaire d'administration principal, 3^e échelon*. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 17 novembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Commis principal hors classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 janvier 1951, et nommé *commis principal de classe exceptionnelle (indice 218)* du 21 juillet 1953 : M. Duhamel René ;

Commis principal de 3^e classe, avec ancienneté du 14 janvier 1950, et nommé *commis principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 14 juillet 1952, et *commis principal de 1^{re} classe* du 14 janvier 1955 : M. Thomas Jacques.

(Arrêtés du secrétaire général du Protectorat des 5 et 7 octobre 1955.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 18 octobre 1955 : M. Herzog René, secrétaire d'administration de 2^e classe (1^{er} échelon). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 19 octobre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2249, du 2 décembre 1955, page 1794.

Est nommée, *secrétaire documentaliste de 2^e classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Girard-Besancenot Bernadette,

Au lieu de : « agent technique de 2^e classe » ;

Lire : « agent technique de 1^{re} classe. »

* * *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

Est nommé *commis chef de groupe de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1955 : M. Decamps Maurice, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans). (Arrêté directorial du 18 octobre 1955.)

Est reclassé *commis de 3^e classe* du 1^{er} novembre 1948, avec ancienneté du 12 octobre 1947, promu *commis de 2^e classe* du 12 mai 1950, nommé *secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} mai 1953, reclassé au même grade du 1^{er} mai 1952,

avec ancienneté du 3 mars 1952, et promu *secrétaire administratif de contrôle de 2^e classe (2^e échelon)* du 28 mars 1954 : M. Fagot Joseph, attaché de contrôle de 3^e classe (2^e échelon). (Arrêtés directoriaux du 27 octobre 1955 modifiant les arrêtés des 5, 18 janvier 1951, 16 juin 1953 et 29 juin 1954.)

Est titularisé et nommé *agent public de 4^e catégorie, 2^e échelon* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 23 décembre 1950, et reclassé au 3^e échelon de son grade du 1^{er} janvier 1954 : M. Amrani Bouazza, teneur de carnet. (Arrêté directorial du 25 novembre 1955.)

Est promu, aux services municipaux d'Ifrane, *sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon* du 1^{er} novembre 1954 : M. Kendil Allal ben Kendil, sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon. (Décision du chef de la région de Meknès du 22 novembre 1955.)

Sont promus dans le cadre des régies municipales :

Du 1^{er} janvier 1955

Contrôleur principal, 2^e échelon : M. Baque Irénée, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon : M. Bataille Raymond, agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Du 1^{er} février 1955 :

Contrôleurs principaux, 2^e échelon : MM. Candela Albert et Gays Jean, contrôleurs principaux, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 5^e échelon : M. Oussel Michel, contrôleur, 4^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon : M. Tessore Jean, contrôleur, 3^e échelon ;

Agents principaux de constatation et d'assiette, 2^e échelon du 16 février 1955 : MM. Benabdallah Abdelghani et Lahlou Hadj el Ghali, agents principaux de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Agent de constatation et d'assiette, 5^e échelon du 18 mars 1955 : M. Hamdane Abdelkader, agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon, du 1^{er} avril 1955 : M. Ahmed ben Driss, contrôleur, 3^e échelon ;

Du 1^{er} mai 1955 :

Contrôleur principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) : M. Dor André, contrôleur principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) ;

Contrôleur principal, 2^e échelon : M. Menot Georges, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 4^e échelon : M. Abdelaziz ben Hadj Abbès ben Jebara, contrôleur, 3^e échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 3^e échelon : M. Mohamed bel Hadj Mohammed Bennis, agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon : M. Abdesslem ben Ahmed ben Hadj M'Hamed Hoga, agent de constatation et d'assiette, 5^e échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 4^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. El Moktar ben El Lyazid, agent principal de constatation et d'assiette, 3^e échelon ;

Contrôleur principal, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Poiret Eugène, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon du 13 juillet 1955 : M. Benkirane Mohamed, agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon ;

Du 1^{er} août 1955 :

Contrôleur principal, 2^e échelon : M. Braquet Robert, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 7^e échelon : M. Sazy Léo, contrôleur, 6^e échelon ;

Du 1^{er} septembre 1955 :

Contrôleur, 5^e échelon : M. Bencivengo Roger, contrôleur, 4^e échelon ;

Agent de constatation et d'assiette, 5^e échelon : M. Boukhira Abdelhadi ben Abderrahman, agent de constatation et d'assiette, 4^e échelon ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

Contrôleur principal, 2^e échelon : M. Guion René, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 7^e échelon : M. Massoni Jean, contrôleur, 6^e échelon ;

Contrôleur, 6^e échelon : M. Isoard Désiré, contrôleur, 5^e échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 3^e échelon : M. Desmoutier Philippe, agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Du 1^{er} novembre 1955 :

Contrôleur, 7^e échelon : M. Fournier Paul, contrôleur, 6^e échelon ;

Contrôleur, 6^e échelon : M. Zouahri Ahmed ben Hadj, contrôleur, 5^e échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon : M. Ferre Georges, agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 7^e échelon du 20 novembre 1955 : M. de Lillo Jean, contrôleur, 6^e échelon ;

Du 1^{er} décembre 1955 :

Contrôleur principal, 2^e échelon : M. Andreucci François, contrôleur principal, 1^{er} échelon ;

Contrôleur, 7^e échelon : M. Neigel Gaston, contrôleur, 6^e échelon. (Arrêté directorial du 17 novembre 1955.)

*
* *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Sont recrutés dans l'administration pénitentiaire en qualité de :
Surveillants stagiaires :

Du 12 janvier 1955 : M. Delassus Jules ;

Du 1^{er} mars 1955 : M. Varis Jean ;

Du 10 mars 1955 : M. Charroy Ernest ;

Du 4 juin 1955 : M. Galvani Mareel ;

Du 1^{er} mai 1955 : M. Payan Jean ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Santoni Aimé ;

Du 5 septembre 1955 : M. Rodriguez Guy ;

Gardiens stagiaires :

Du 4 février 1955 : M. Sebbar Abderrahmane, n° 408 ;

Du 15 juillet 1955 : M. Boujema ben Abdallah, n° 418.

(Arrêtés directoriaux des 4 avril, 15 juillet, 10 août et 2 septembre 1955.)

Sont titularisés et reclassés dans l'administration pénitentiaire :

Surveillant de 3^e classe du 1^{er} mai 1954, avec ancienneté du 13 février 1954, et surveillant de 2^e classe du 2 février 1955 (bonification pour services militaires : 8 ans 2 mois 29 jours) : M. Damoy Jean ;

Surveillant de 4^e classe du 1^{er} juin 1954, avec ancienneté du 12 août 1954, et surveillant de 3^e classe du 12 août 1954 (bonification pour services militaires : 6 ans 9 mois 19 jours) : M. Buysschaert Maurice ;

Surveillant de 4^e classe du 1^{er} juin 1954, avec ancienneté du 7 septembre 1953 (bonification pour services militaires : 5 ans 8 mois 24 jours) : M. Dols Emmanuel ;

Surveillant de 6^e classe du 25 janvier 1954, avec ancienneté du 25 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Cadène Joseph ;

Surveillant de 6^e classe du 1^{er} juin 1954, avec ancienneté du 6 décembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 25 jours) : M. Blanch Armand,

surveillants stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 5, 7 juillet, 3, 5 et 23 août 1955.)

Est placé dans la position de disponibilité du 1^{er} octobre 1955 : M. Jaeger Jules, surveillant de prison de 2^e classe. (Arrêté directorial du 23 août 1955.)

A compter du 15 août 1955 il est mis fin au stage de M. Cazorla François, surveillant de prison stagiaire. (Arrêté directorial du 22 août 1955.)

M. Porte Jean, surveillant de prison stagiaire, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction des services de sécurité publique (administration pénitentiaire). (Arrêté directorial du 14 septembre 1955.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Commissaire principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Auradou Robert ;

Commissaire de police, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et 5^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Guichet Gaston ;

Commissaire de police, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Nicolat Annibal ;

Officiers de police principaux, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Trifaud Louis ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M. Bueb Alexandre et Vanel Jean ;

Officier de police principal, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 : M. Cayrol Jules ;

Officiers de police adjoints de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Griscelli Jules et Guerrero Édouard ;

Officier de police adjoint de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, et 3^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Marignan Louis ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 17 avril 1951, 6^e échelon du 1^{er} mai 1953, et officier de police adjoint de 2^e classe (4^e échelon) du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 12 février 1953 : M. Dautel Eugène ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et officier de police adjoint de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} août 1954 : M. Thiaumont Roger ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et officier de police adjoint de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} décembre 1954 : M. Barbier Bernard ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 5 juillet 1951, inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} août 1953, officier de police adjoint de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} décembre 1954 : M. Rabanelly Victor ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954, et officier de police adjoint de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} décembre 1954 : M. Coursière Paul ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, officier de police adjoint de 2^e classe (1^{er} échelon) du 16 juillet 1952, et 2^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Nérison Yvon ;

Inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950, et inspecteur principal de police, 1^{er} échelon du 8 juillet 1953 : M. Triaire Henri ;

Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954, et inspecteur principal de police, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Cornu Louis ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Lecoq René ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Rouch Lucien ;

Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Wolf Joseph ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : MM. Blanc Raymond, Bomati Jean, Bourgeat Stanislas, Duval Ernest et Morineau Gaston ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1952 : M. Caillaud Ernest ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Sauvageot Gabriel ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. d'Estriche de Baracé Xavier ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : M. Boulad Philippe ;

Avec ancienneté du 1^{er} avril 1953 : M. Darche Armand ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951, et 5^e échelon du 1^{er} juin 1953 : M. Eradès Gilbert ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Détré Pierre ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Cailleau Roland ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Coupeau Xavier ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 27 juin 1951, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1953 : M. Brandi Guy ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 27 octobre 1951, et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Dias Albert ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Derain Roger ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 16 décembre 1951, et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Bézard Camille ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et 5^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Achilli Roger ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 6 janvier 1952, et 5^e échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Schmits Claude ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et 5^e échelon du 1^{er} février 1954 : MM. Bourgeon Edmond et Désié Michel ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et 5^e échelon du 1^{er} avril 1954 : MM. Canovas Joachim et Segura René ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 26 juin 1952, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Becognée René ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Coignet René ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et 5^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Esclapez Sauveur ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, et 5^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Boronad Joseph ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : MM. Couillard Jean et Soulier André ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Bellair Ernest ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et 5^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Bigorgne Paul ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et 5^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Chaffringeon Louis ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Ragusa Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951, 3^e échelon du 1^{er} novembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Bouche Joseph ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, 6^e échelon du 1^{er} juin 1953, inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 26 juillet 1953, et 4^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Grassi Roch ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1954 : M. Lecoq Lucien ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, 6^e échelon du 1^{er} juin 1954, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 et inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 24 mars 1954 : M. Marien Marcel ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 et inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 16 juillet 1955 : M. Giovannoni Antoine ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 20 juillet 1953 et 3^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Triaire Jean ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, et inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} janvier 1954 : M. Delattre Lucien ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et 3^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Bayard Roger ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 25 janvier 1952, et 3^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Darmayan René ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Quilici Xavier ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Faquet-Lataple Bernard ;

Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 4 juin 1953 : M. Collet-Fenetrier Georges ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Casciano Joseph ;

Inspecteurs de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : MM. Bouffe Georges et Delaporte Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1953, et 3^e échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Duret Georges ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 3 avril 1951, 2^e échelon du 1^{er} mai 1953 et 3^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Bagès Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et 3^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Abtey Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (2^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et 3^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Colson Jean ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, 2^e échelon du 1^{er} août 1953 et 3^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Balzac André ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 3 mai 1951, 2^e échelon du 1^{er} juin 1953 et 3^e échelon du 1^{er} août 1955 : M. Bertrand Yves ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 16 janvier 1952, et 2^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Battaglini François ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 5 janvier 1952, et 2^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Lescure Georges ;

Inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 10 juillet 1952, et 2^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Cocordan Pierre ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, 4^e échelon du 1^{er} juillet 1953, et inspecteur de police de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 25 octobre 1954 : M. Girardin Fernand ;

Brigadier-chef, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1948 : M. Verdier Gaston ;

Brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et 2^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Garo Louis ;

Brigadier, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953, 3^e échelon du 1^{er} avril 1954 et brigadier-chef, 1^{er} échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Duclau Adrien ;

Brigadiers, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946 : M. Bitsambis Irénée ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1947 : M. Bonnet Henri ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1947 : M. Daguzan Auguste ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1948 : M. Graziani Marc ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : M. Herledan Yvon ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Guilbert André ;

Avec ancienneté du 1^{er} mai 1952 : MM. Beninger Charles, Drevet Jean et Granier Albert ;

Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 : M. Groeninger Raymond ;

Brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Garcia Ginès ;

Brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Blanca Jean et Faillères André ;

Brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : M. Carillo Pierre ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1949, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1953 et brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Philipp Aloyse ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1948, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} juillet 1953 et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Babillaud Georges ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1953, et 3^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Dagrenat René ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1947, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Regoby Alexandre et Paul Émile ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1947, sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Henault Raymond ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Geanty Lucien ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Brisse Raoul ;

Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Goncè Gilbert et Guidicelli Jean ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Galian Pierre ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952, 6^e échelon du 1^{er} mars 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Cazorla Yves ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Bré Jean ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Castro Antoine ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Chevaux Pierre ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Gringoire Alfred ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Arnoux Maurice ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Diaz Albert ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Guiderdoni Jean ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, 5^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Boutierresse Louis et Chabbert Louis ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Barilli Toussaint ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952, 5^e échelon du 1^{er} novembre 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Condi Jules ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Cabau Georges et Castano Marcel ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, 5^e échelon du 1^{er} mars 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Dach Auguste ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Bodenès Jean et Gensous Louis ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, 5^e échelon du 1^{er} août 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Chaboissier Jean ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, 5^e échelon du 1^{er} août 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Garin Manuel ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, 5^e échelon du 1^{er} décembre 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Bonneau Marius ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 9 avril 1952, 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Zammit Charles ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953, et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Deixonne Claude et Gallais Gilles ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Donier Yves ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et sous-brigadiers, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : MM. Bouvier Félicien, Castello Joseph, Cabucel Jean et Foata Jean ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, 4^e échelon du 1^{er} août 1953 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Barillon Honoré ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, 4^e échelon du 1^{er} avril 1954 et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Durand Henri ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et sous-brigadier, 2^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Gomez Louis ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : M. Mathieu Germain ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 : M. Teixido Charles ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1949, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Victoria Michel ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 12 juillet 1951, et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Witters Albert ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951, et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Vive-not Raymond ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, et 6^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Trébaol Pierre ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952, et 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Valéry Xavier ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, et 6^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Versini François-Xavier ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 19 août 1952, et 6^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Tourtois Elie ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 12 octobre 1952, et 6^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Filippi Philippe ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953, et 6^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Gourhant André ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 6^e échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Vauclaire Marcel ;

Gardien de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950, remis gardien de la paix, 4^e échelon du 8 septembre 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et 5^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Pommier Alfred ;

Gardiens de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 :

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. Gabet Ludovic ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952 : MM. Andrieux Jean et Catoni Paul ;

Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M. Egéa Émile ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 12 avril 1954, avec ancienneté du 10 novembre 1953 : M. Caramel Fernand ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 4 juin 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1953 : M. Clabaut René ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 5^e échelon du 1^{er} août 1954 : MM. Alliesse Roger, Camors Albert et Cigli François ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 5^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : MM. Audren Charles, Andrieux Hubert, Bayonna Louis, Brégeot Edmond, Cahuzac Georges, Catois Yvon, Canale Marcel, Dufour Antoine et Marchal Maurice ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 5^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Besson Michel, Bœuf Robert, Dumonnet André et Fabre Paul-Abel ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 5^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Fioravanti Charles, Igonnet André, Lacotte Alfred, Lecorps Raymond, Pascal Robert, Prieur Bernard et Villegas Lucien ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 5^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : MM. Burger Robert, Delbut Denis, Dudieu Jean, Leca Ours, Martinez Fernand, Brunel Robert, Pauget Robert, Pérez Lucien, Portal Robert et Prenez André ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 5^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : MM. Bidal Miquel, Gonzalvès Julien, Henry Roland, Juarez Gilbert, Meyer François et Potiers Maurice ;

Gardiens de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1954 et 5^e échelon du 1^{er} juin 1955 : MM. Balin Michel, Bergougne Roger et Rolland Noël ;

Gardien de la paix, 4^e échelon du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 24 février 1953, et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Poli Antoine ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, 4^e échelon du 1^{er} septembre 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953, et 5^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Ramon Benoît ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, 4^e échelon du 1^{er} mai 1953 et 5^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Richard Henri-Georges ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951, et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : M. Mondoloni Pierre-François ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Guilhot Georges ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1953 : MM. Baldassari Raphaël et Saint-Antonin André ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} mars 1954 : MM. Bartoli Jérôme, Fabre Georges, Fontenay Guy, Martinez François, Quessada Edmond et Riche Jean ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Lopez Patrice ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1953 : MM. Bidet René, Blasco Alphonse et Martinez Gabriel ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : MM. Martinez Vincent, David Raymond, Geronimi Hilaire et Moréno Émile ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Pierre Henri ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} février 1954 : MM. Godou Bernard, Santoni Toussaint et Vassail Pierre ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 16 mai 1954 : M. Martinez Fernand ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Ramon Jean ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : MM. Boulanger Léon, Faby Roger et Teulié Roger ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} août 1954 : M. Gandolfo Alix ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : MM. Morgat Yves-Philippe et Tilly Roger ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Turrié Roger ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : MM. Blaszkó Joseph, Favarel Jacques, Jarrot Raymond, Lamur Pierre, Mosse Stanislas et Revel-Mouroz André ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Claden Georges, Malingrey Robert et Richarte Marcel ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Pétrelli Dominique ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Myot Georges ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} avril 1955 : MM. Enjelran Claude, Miquel Georges, Pénard Jacques, Tafanelli Joseph, Trojani Martin et Vernhet Maurice ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Hérédia Joseph ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1955 : MM. Douce Georges, Lebreton Roger et Pujol Charles ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Fénol Louis ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 12 février 1953, et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Cruz Ignace.

(Arrêtés directoriaux des 1^{er}, 3, 4, 5, 9, 11, 16, 22, 24, 26, 29, 30 août, 1^{er}, 5, 9, 10, 15 et 26 septembre 1955.)

Sont recrutés en qualité de :

Gardiens de la paix stagiaires :

Du 1^{er} novembre 1953 : M. El Kbir ben Abbas ben Allal ;

Du 12 mai 1954 : M. Zakhbat M'Hamed ;

Du 14 mai 1954 : M. Lejoua Ahmed ;

Du 17 mai 1954 : MM. Badrou Sidi Hassan et Zit Mohammed ;

Du 20 mai 1954 : M. Parra Francis ;

Du 25 mai 1954 : M. Secondi Joseph-Martin ;

Du 12 août 1954 : MM. Touil el Houcine et Samlali Mohammed ;

Du 13 septembre 1954 : M. Richard Raymond-Georges ;

Du 23 septembre 1954 : MM. Ouhammadi Oujilali Mohammed et Zaoui Hamouani ;

Du 1^{er} octobre 1954 : M. Léal Roger ;

Du 22 décembre 1954 : MM. Fallah Alaoui Moulay Saïd, Ramnouch Lhacèn et Saadaoui Tahar ;

Du 11 janvier 1955 : MM. Deroo Raymond et Lème Jean ;

Du 12 janvier 1955 : M. Cortès Raphaël ;

Du 1^{er} mars 1955 : MM. Ahmed ben Abdallah el Had Allal, Benamri Bouchta, Boutouba Boucetta, Mejdoub Brahim, Harit Jilali, El Boukhari Mohamed, Lemaali el Mrir et Taouil Kerroum ;

Du 9 mai 1955 : M.M. Bedoya Antoine, Berthier Guy, Clérissi Paul, Garcia Joseph et Davo Raymond ;

Du 14 mai 1955 : MM. Frontin Serge-Louis et Minghelli Roger-Louis ;

Agent spécial expéditionnaire stagiaire du 1^{er} décembre 1954 : M. Pujol Étienne.

(Arrêtés directoriaux des 6, 7 décembre 1954, 8 janvier, 15 février, 19, 22, 29 avril, 23 mai, 11 juillet, 31 août, 1^{er}, 3, 8 et 22 septembre 1955.)

Est nommé, après concours, *inspecteur de police stagiaire* du 1^{er} août 1955 : M. Pinel Yves. (Arrêté directorial du 24 août 1955.)

Est nommé *inspecteur de police stagiaire* du 1^{er} juillet 1955 : M. Saadaoui Tahar. (Arrêté directorial du 24 août 1955.)

Sont titularisés et reclassés :

Gardien de la paix de 2^e classe du 18 mai 1954, avec ancienneté du 30 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 6 mois 18 jours) : M. Olivetti Paul ;

Gardiens de la paix de 3^e classe :

Du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1954 : M. Decor-dier Paul ;

Du 3 juillet 1955, avec ancienneté du 3 juillet 1954 : M. Cauneille René,

gardiens de la paix stagiaires.

(Arrêtés directoriaux des 24 août et 15 septembre 1955.)

Sont reclassés :

Sous-brigadier de police mobile du 17 mars 1945, *inspecteur, sous-brigadier de police mobile de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1945, *inspecteur sous-chef* du 1^{er} janvier 1946, *secrétaire de police de classe exceptionnelle* du 1^{er} septembre 1946, remis *secrétaire de police de 3^e classe*

du 29 octobre 1949, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1946, *secrétaire de police de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1949, *secrétaire de police de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1951 et *secrétaire de police hors classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} septembre 1951 : M. Chottin Roger, *secrétaire hors classe (1^{er} échelon)* ;

Inspecteur de 1^{re} classe du 26 août 1939, *inspecteur hors classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} avril 1941, *sous-brigadier de police mobile* du 1^{er} novembre 1942, *inspecteur sous-chef de 2^e classe* du 1^{er} août 1943, *inspecteur sous-chef principal de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1943, *inspecteur sous-chef principal de 2^e classe* du 1^{er} septembre 1945 et *inspecteur principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1946 : M. Cayrol Julien, *inspecteur sous-chef hors classe (2^e échelon)* ;

Inspecteur de 3^e classe du 1^{er} juillet 1941, *inspecteur de 2^e classe* du 1^{er} décembre 1941, *sous-brigadier de police mobile* du 1^{er} novembre 1942, *inspecteur sous-chef de 3^e classe* du 1^{er} août 1943, *inspecteur sous-chef principal de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1943, *inspecteur sous-chef principal de 2^e classe* du 1^{er} septembre 1945 et *inspecteur principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1946 : M. Moireau Pierre, *inspecteur sous-chef hors classe (2^e échelon)* ;

Sous-brigadier de police mobile du 1^{er} décembre 1944, *inspecteur, sous-brigadier de police mobile de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1945, *inspecteur sous-chef* du 1^{er} janvier 1946, *inspecteur sous-chef hors classe (1^{er} échelon)* du 1^{er} janvier 1943 et *inspecteur sous-chef hors classe (2^e échelon)* du 1^{er} janvier 1945 : M. Paccioni Jean-Marie, *secrétaire hors classe (3^e échelon)* ;

Sous-brigadier de police mobile du 1^{er} novembre 1944, *inspecteur, sous-brigadier de police mobile de 2^e classe* du 1^{er} juin 1945 et *inspecteur sous-chef* du 1^{er} janvier 1946 : M. Berland Jean, *inspecteur sous-chef* ;

Inspecteur de 4^e classe du 1^{er} juin 1943, *inspecteur de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1945, *sous-brigadier de police mobile* du 20 février 1945, *inspecteur, sous-brigadier de police mobile de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1946 et *inspecteur sous-chef* du 1^{er} janvier 1946 : M. Carillo Sauveur, *inspecteur de 1^{re} classe* ;

Inspecteur de 3^e classe du 1^{er} juillet 1944, *sous-brigadier de police mobile* du 1^{er} juillet 1944, *sous-brigadier de police mobile de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1945, *sous-brigadier de police mobile de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1945 et *inspecteur sous-chef* du 1^{er} janvier 1946 : M. Leccia Michel, *inspecteur sous-chef hors classe (1^{er} échelon)* ;

Inspecteur de 4^e classe du 10 juillet 1943, *inspecteur de 3^e classe* du 1^{er} mai 1944, *sous-brigadier de police mobile* du 17 décembre 1944, *inspecteur sous-brigadier de police mobile de 2^e classe* du 1^{er} juin 1945 et *inspecteur sous-chef* du 1^{er} janvier 1946 : M. Pasquali François, *brigadier de 1^{re} classe* ;

Sous-brigadier de police urbaine du 11 mars 1945, *gardien de la paix, sous-brigadier de police urbaine* du 1^{er} janvier 1946, *sous-brigadier de police urbaine* du 1^{er} janvier 1946, *sous-brigadier après deux ans* du 1^{er} janvier 1948, *brigadier de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1950 et *brigadier de 1^{re} classe* du 1^{er} juillet 1953 : M. Lauréni Laurent, *brigadier de 1^{re} classe.*

(Arrêtés directoriaux des 20, 29 juin, 5 et 21 juillet 1955.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté résidentiel du 27 juin 1955 :

Officier de police principal, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M. Pepay Étienne ;

Inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et *inspecteur principal de police, 1^{er} échelon* du 1^{er} mai 1952 : M. Loupias-Marcel ;

Inspecteurs de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1953 : Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946 : MM. Belen Ernest, Cabiro Jean, Pérez René, Prospéri Mathieu et Salducci Adrien ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1946 : M. Carette Pierre ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1946 : M. Clara Joseph ;

Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1948 : M. Curnier Marcel ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949 : MM. Agostini Joseph, Pringaut Albert, Copolata François, Panicot Gilbert et Simoni Jean ;

Avec ancienneté du 1^{er} février 1949 : M. Vicente Miguel ;

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : MM. Maynaud André et Ferre Emmanuel ;

Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1949 : M. Salord Joseph ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 : M. Felter Henri ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mai 1950 : M. Cloiseau Robert ;
 Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1950 : M. Tissot Julien ;
 Avec ancienneté du 1^{er} août 1950 : M. Amoros Antoine ;
 Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1950 : M. Terronès Joseph ;
 Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951 : MM. Abadie Émile, Allalou Robert, Barat Louis, Basset Charles, Bonillo Michel, Brousses Georges, Caly André, Carillo Joseph, Cassagnol Léon, Chapot René, Delmas Henri, Duprez Pierre, Dupuch Christian, Gélédan Robert, Hillard François, Ottavioli Élienne, Pascal Jean, Pierson René, Quesada François, Richard Robert, Rigaud François, Sabatier Paul, Sangy Marc, Tomi Joseph, Vallerey Georges et Vidal Arsène ;
 Avec ancienneté du 1^{er} février 1951 : M. Pintos Charles ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mars 1951 : M. Fritsch Fernand ;
 Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951 : MM. Cordina Georges et Monzon Antoine ;
 Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951 : M. Quiquerez Georges ;
 Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Sahuc Louis ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mars 1952 : M. Pérez Manuel ;
 Avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 : M. Seux Eugène ;
 Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M. Siauvaud Louis ;
 Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 : MM. Botella Joseph et Tisandier Jean ;
 Avec ancienneté du 1^{er} avril 1953 : MM. Bidart Paul, Escudéro Jean, Falconnier Eugène, Réveille Maurice, Schwob Joseph et Violet-Pallade Jean ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 et inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juillet 1953 : M. Lacomme André ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951 et inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juillet 1953 : M. Moralès Pédro ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1951 et inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juillet 1953 : M. Noureddine Paul ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951 et inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} août 1953 : M. Pruniaux René ;
 Inspecteurs de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 et inspecteurs de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1954 : MM. Lestouquet Gilbert, Rossel André, Socie Roger, Studer Georges, Tambini René et Thuru Marcel ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 et inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} mars 1954 : M. Artus Pierre ;
 Inspecteurs de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952 et inspecteurs de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} mai 1954 : MM. Claren Lucien, Néant Christian et Taillefer Léon ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (7^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 et inspecteur de police de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} juin 1954 : M. Bladanet Albert ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Renucci Don Jacques ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 et 7^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. de Vos Maurice ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, 5^e échelon du 1^{er} juin 1953 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Bernabeu Manuel ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, 5^e échelon du 1^{er} septembre 1953 et 7^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Vilminet Roger ;
 Inspecteur de police de 2^e classe (3^e échelon) du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 15 mars 1952, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953 et 7^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Marin Louis ;

Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 27 août 1953 et inspecteur de police de 2^e classe (5^e échelon) du 16 juin 1955, avec ancienneté du 12 janvier 1955 : M. Turc Raymond ;
Brigadiers-chefs, 2^e échelon du 1^{er} avril 1953 :
 Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1946 : MM. Henriet Eugène et Raffin Jean ;
 Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1948 : M. Orphelin François ;
 Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1949 : M. Foata Xavier ;
 Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1950 : M. Guiry Charles ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mars 1950 : MM. Grelet Louis et Palmero Adrien ;
 Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Sylvestre André ;
Brigadiers-chefs, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953 : MM. Auriol Paul, Baudoin Marcel, Brunet Jean, Duval Maurice, Forest-Dodelin Marcel et Gleizes François ;
Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1950 : M. Cerveau Marc ;
Brigadier, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1951, et remis sous-brigadier, 2^e échelon du 30 juillet 1954 : M. de Lustrac Jean ;
Gardien de la paix, 4^e échelon du 1^{er} avril 1953, 5^e échelon du 1^{er} octobre 1954 et sous-brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Maurette Émile ;
Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, 4^e échelon du 1^{er} mars 1954 et sous-brigadier, 1^{er} échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Cacciaguerra Jean-Baptiste ;
Gardiens de la paix, 6^e échelon du 1^{er} avril 1953 :
 Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1946 : M. Kaiser François ;
 Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1947 : M. Kervran Yvon ;
 Avec ancienneté du 1^{er} août 1947 : M. Pierron André ;
 Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 : M. Garcia Louis-José ;
 Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1948 : M. Ponsonnet Auguste ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mai 1949 : MM. Delaporte Paul, Pfeiffer Joseph et Profit Robert ;
 Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1949 : M. Perrot Adrien ;
 Avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : M. Prédry Hubert ;
 Avec ancienneté du 1^{er} octobre 1950 : M. Pretêt Gilbert ;
 Avec ancienneté du 1^{er} avril 1951 : M. Pusceddu Sauveur ;
 Avec ancienneté du 1^{er} juin 1951 : M. Pauthier Jacques ;
 Avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951 : MM. Jacquot Émile et Portaguen Laurent ;
 Avec ancienneté du 1^{er} novembre 1951 : MM. Perie Yves et Pierard Jean ;
 Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 : M. Pérez François ;
 Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Portal Henri ;
 Avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M. Péron Joseph ;
 Avec ancienneté du 1^{er} août 1952 : M. Martincz Clément ;
 Avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M. Pérez Robert ;
 Avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : MM. Masse-Bernerad Lucien, Postigó Guy et Pujalte Antoine ;
Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1951 et 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Piquel Louis ;
Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1951 et 6^e échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Bretin Robert ;
Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1951 et 6^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Casanova Jean-Baptiste ;
Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1951 et 6^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M. Bajac Maurice ;
Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952 et 6^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Juan Raymond ;
Gardien de la paix, 5^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952 et 6^e échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Janssens Marcel ;

Gardien de la paix, 5° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 et 6° échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Porte Kléber ;

Gardien de la paix, 5° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 et 6° échelon du 1^{er} avril 1955 : M. Pellier René ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, 5° échelon du 1^{er} mai 1953 et 6° échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Gravini Martin ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952, 5° échelon du 1^{er} mai 1953 et 6° échelon du 1^{er} septembre 1955 : M. Santoni François ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 26 mai 1952, 5° échelon du 1^{er} juin 1953 et 6° échelon du 1^{er} août 1955 : M. Panissat Albert ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, 5° échelon du 1^{er} juin 1953 et 6° échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Leca Jean-Paul ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952, 5° échelon du 1^{er} juillet 1953 et 6° échelon du 1^{er} septembre 1955 : M. Bourgoin René ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 28 juillet 1952, 5° échelon du 1^{er} août 1953 et 6° échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Grisoni Joseph ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, 5° échelon du 1^{er} août 1953 et 6° échelon du 1^{er} octobre 1955 : MM. Ascencio Manuel et Bossaert André ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, 5° échelon du 1^{er} août 1953 et 6° échelon du 1^{er} août 1955 : M. German Alfred ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1952, 5° échelon du 1^{er} août 1953 et 6° échelon du 1^{er} septembre 1955 : M. de Negri Charles ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 9 août 1952, 5° échelon du 1^{er} septembre 1953 et 6° échelon du 1^{er} novembre 1955 : M. Navarette Louis ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952, 5° échelon du 1^{er} septembre 1953 et 6° échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Hugué Ernest ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 17 novembre 1950 et 5° échelon du 1^{er} novembre 1953 : M. Furno Victor ;

Gardien de la paix, 5° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Dayde Georges ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 et 5° échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Freudenberg Roger ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 et 5° échelon du 1^{er} mai 1953 : M. Flori Jean ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} septembre 1952 et 5° échelon du 1^{er} septembre 1953 : M. Alberici Blaise ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 7 octobre 1952 et 5° échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Armand André ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 et 5° échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Martinez Antoine ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 et 5° échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Cerani Simon ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 7 février 1953 et 5° échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Aumaitre Paul ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 11 février 1953, 4° échelon du 1^{er} mai 1953 et 5° échelon du 1^{er} juin 1955 : M. Luc Jean ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} juillet 1954 : M. Le Roux Albert ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} août 1954 : M. Kergosien Emile ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Bertillon René ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Léoncini Ange ;

Gardiens de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} décembre 1954 : MM. Burési Jules et Chaballier Rogor ;

Gardiens de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} avril 1955 : MM. Bargain Emile, Chafer René et Cursan Sylvain ;

Gardiens de la paix, 4° échelon du 1^{er} avril 1953 et 5° échelon du 1^{er} mai 1955 : MM. Burlet Marcel, Lamure Roger et Nouguière Francis ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953, 4° échelon du 1^{er} juin 1953 et 5° échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Klein Marcel ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 17 janvier 1953 et 5° échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Carles Hubert ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 1^{er} octobre 1953, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 et 5° échelon du 1^{er} avril 1954 : M. Frati Pierre ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 6 novembre 1953, avec ancienneté du 14 mai 1953 et 5° échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Vidal Georges ;

Gardien de la paix, 6° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949, remis *gardien de la paix, 4° échelon* du 27 janvier 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1949 et 5° échelon du 27 janvier 1955 : M. Jacque Robert ;

Gardien de la paix, 4° échelon du 12 avril 1954, avec ancienneté du 3 décembre 1953 : M. Ledde Camille ;

Gardien de la paix, 6° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} mars 1948, remis *gardien de la paix, 3° échelon* du 4 mars 1954 et 4° échelon du 4 mars 1954 : M. Gaillot Alexandre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 12 avril 1952, 3° échelon du 1^{er} mai 1953, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 et 4° échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Halbwachs Claude ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 13 avril 1952, 3° échelon du 1^{er} mai 1953, 4° échelon du 1^{er} juin 1955 et *sous-brigadier, 1^{er} échelon* du 1^{er} octobre 1955 : M. Gerbeaud André ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 29 avril 1952, 3° échelon du 1^{er} mai 1953, 4° échelon du 1^{er} juin 1955 et *sous-brigadier, 1^{er} échelon* du 1^{er} novembre 1955 : M. Joly Claude ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952, et 4° échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Bacquier Robert ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Boudin Jacques ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Alfonsi Marc ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} janvier 1954 : M. Levasseur Robert ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Boichot René ;

Gardiens de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} juillet 1954 : MM. Brouneur René et Castellani Ignace ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} août 1954 : M. Aguilar Antoine ;

Gardiens de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} septembre 1954 : MM. Comte Joseph, Guillou Jean et Jasse Georges ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Maurel Robert ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Lemire Jacques ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} février 1955 : M. Godou Michel ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Anton Joachim ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} avril 1953 et 4° échelon du 1^{er} mai 1955 : M. Cruells Jean ;

Gardien de la paix, 3° échelon du 1^{er} juillet 1953 et 4° échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Postigo Raymond ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} juillet 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Léon Sauveur ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 21 septembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Aguilar Antoine ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 24 septembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1955 : MM. Grau Jean et Povéda Raoul ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 28 septembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} mai 1954 : M. Petit Julien ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 29 septembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Leccia Vincent ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 29 septembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juillet 1955 : M. Bordonado Gaston ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 29 septembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} septembre 1954 : M. Cortès Antoine ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} juin 1954 : M. Azéma Louis ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} novembre 1954 : M. Casola André ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 1^{er} octobre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Dura François ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 6 novembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Peretti Joseph ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 9 novembre 1953 et 4^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Bartoli Pierre ;

Gardiens de la paix, 3^e échelon du 1^{er} février 1954 et 4^e échelon du 1^{er} mars 1955 : MM. Bonny Francis et Hernandez Emmanuel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 7 avril 1953, avec ancienneté du 19 novembre 1952, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Bouleiller Gérard ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 20 janvier 1953, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1954 : M. Janer Georges ;

Gardien de la paix, 3^e échelon du 17 septembre 1953, avec ancienneté du 17 septembre 1952, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Faye Marcel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 21 septembre 1953, avec ancienneté du 21 septembre 1953, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1953 : M. Baron Jean-Louis ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 22 septembre 1953, avec ancienneté du 30 mars 1953, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Gallesio Bruno ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 23 septembre 1953, avec ancienneté du 8 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Mongereau Maurice ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 23 septembre 1953, avec ancienneté du 23 septembre 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Nicolini Roger ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 24 septembre 1953, avec ancienneté du 19 juillet 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Fhal Roger ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 24 septembre 1953, avec ancienneté du 24 mars 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Pichon Jean ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 24 septembre 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Benejam Jean ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 26 septembre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Coubes Lucien ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 27 septembre 1953, avec ancienneté du 23 juillet 1953, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Figuières René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 septembre 1953, avec ancienneté du 27 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Penalva Ernest ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 2 octobre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Aymes Antoine ;

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 4 octobre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Daguès Lucien et Pratiel Joseph ;

Gardiens de la paix, 1^{er} échelon du 5 octobre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : MM. Duvignacq Abel et Marquès Alfred ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 15 octobre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Abad Emile ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 19 octobre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Martinez Manuel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 22 octobre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Delclos René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 2 novembre 1953 et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Dolfini Christian ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 6 novembre 1953, avec ancienneté du 16 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Azalbert Antoine ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 6 novembre 1953, avec ancienneté du 17 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Burg Roger ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 16 novembre 1953, avec ancienneté du 29 septembre 1953, et 3^e échelon du 1^{er} mars 1955 : M. Blasco René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 22 décembre 1953, avec ancienneté du 22 juin 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Gandon Pierre ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 28 janvier 1954, avec ancienneté du 18 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Deléchat René ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 29 janvier 1954, avec ancienneté du 10 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Corbin Marcel ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 1^{er} août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} décembre 1954 : M. Leny Gervais ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 6 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Delmas Louis ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 19 août 1953, et 3^e échelon du 1^{er} janvier 1955 : M. Caligaris André ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 1^{er} février 1954, avec ancienneté du 3 septembre 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Martinez Evariste ;

Gardien de la paix, 1^{er} échelon du 27 décembre 1954, avec ancienneté du 29 juin 1953, et 3^e échelon du 1^{er} février 1955 : M. Burgis Charles.

(Arrêtés directoriaux des 3, 5, 8, 9, 13, 16, 22, 24, 29 août, 1^{er}, 5, 6, 9, 10, 15, 20, 21, 26, 27, 30 septembre, 5, 11 et 13 octobre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2245, du 4 novembre 1955, page 1661.

Sont reclassés :

Commissaire principal, 3^e échelon du 1^{er} avril 1953, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1952, et commissaire divisionnaire, 1^{er} échelon du 1^{er} janvier 1954 :

Au lieu de : « M. Ferraud Pierre » ;

Lire : « M. Féraud Pierre. »

* *

DIRECTION DES FINANCES.

Les administrateurs civils dont les noms suivent sont nommés, pour ordre, dans la hiérarchie d'administration centrale chérifienne, chefs de service adjoints de 1^{re} classe :

Du 6 février 1955 : M. Daure Alfred ;

Du 1^{er} avril 1955 : M. Falconetti Jean ;

Du 1^{er} juin 1955 : M. de Cérou Edmond, chefs de service adjoints de 2^e classe.

(Arrêté résidentiel du 21 octobre 1955.)

Sont nommés :

Chef de bureau de 3^e classe du 14 décembre 1955 : M. Marty André, sous-chef de bureau de 1^{re} classe ;

Inspecteurs adjoints, 2^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : MM. Dubernet de Boscq Pierre et Branquart Jacques, inspecteurs adjoints, 1^{er} échelon ;

Secrétaire d'administration principal, 1^{er} échelon du 12 décembre 1955 : M. Taxil Jean, secrétaire d'administration de 1^{re} classe (3^e échelon) ;

Secrétaire d'administration de 1^{re} classe (2^e échelon) du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Le Part Adrienne, secrétaire d'administration de 1^{re} classe (1^{er} échelon) ;

Commis principal de 1^{re} classe du 30 décembre 1955 : M^{me} Martinez Ena, commis principal de 2^e classe ;

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M. Cubizolles Maurice, commis de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux du 27 octobre 1955.)

Est nommée, en application de l'arrêté viziriel du 10 septembre 1953, *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Suzzarini Lucette, dactylographe, 6^e échelon. (Arrêté directorial du 9 novembre 1955.)

Sont promus, aux services des impôts ruraux et des impôts urbains, du 1^{er} décembre 1955 :

Inspecteur-rédacteur principal de 1^{re} classe : M. Lacaille Jean, inspecteur-rédacteur principal de 2^e classe ;

Inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (indice 390) : M. Mörch Axel, inspecteur hors classe ;

Inspecteur-rédacteur hors classe (indice 360) : M. Portron Jean, inspecteur-rédacteur de 1^{re} classe ;

Inspecteur de 2^e classe : M. Brousse Jacques, inspecteur adjoint de 1^{re} classe ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 3^e échelon : M. Pacaux Albert, agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Agent principal de constatation et d'assiette, 2^e échelon : M. Nardonne Georges, agent principal de constatation et d'assiette, 1^{er} échelon ;

Agent de constatation et d'assiette, 3^e échelon : M. Marion Claude, agent de constatation et d'assiette, 2^e échelon ;

Commis de 1^{re} classe : M^{me} Ripoll Ginette, commis de 2^e classe ;

Commis d'interprétariat de 2^e classe : M. Al Adlouni Moulay Brahim, commis d'interprétariat de 3^e classe ;

Dactylographe, 2^e échelon : M^{lle} Orosco Marie-Jeanne, dactylographe, 1^{er} échelon.

(Arrêtés directoriaux du 3 novembre 1955.)

Sont promus, au service des impôts ruraux, du 1^{er} décembre 1955 :

Chef de section de 2^e classe : M. Drissi Sidi Abdallah, chef de section de 3^e classe ;

Chef de section de 4^e classe : M. Frej Mohammed, fqih de 2^e classe ;

Fqih de 3^e classe : M. Nciri Ahmed, fqih de 4^e classe ;

Fqih de 5^e classe : M. Nejjar Omar, fqih de 6^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 3 novembre 1955.)

Sont nommés, au service des impôts ruraux, *sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon (aoun)* du 1^{er} février 1955 et reclassés à la même date :

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon, avec ancienneté du 28 janvier 1955 : M. Chouni Abdelkadèr ;

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 4^e échelon :

Avec ancienneté du 12 janvier 1955 : M. Amajjarkou Abdallah ;

Avec ancienneté du 13 janvier 1955 : M. Drissi Sidi Hassane ;

Sous-agents publics de 1^{re} catégorie, 3^e échelon :

Avec ancienneté du 1^{er} juillet 1953 : M. Boukhari Omar ;

Avec ancienneté du 10 janvier 1955 : M. Abdesslam ben Hachmi Hassouni ;

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon, avec ancienneté du 13 décembre 1954 : M. Khaddar Abdallah,

agents journaliers,

(Arrêtés directoriaux des 26 octobre et 7 novembre 1955.)

Est promu *dame employée de 6^e classe* du service de l'enregistrement et du timbre du 1^{er} août 1955 : M^{lle} Giorgi Marthe, dame employée de 7^e classe. (Arrêté directorial du 3 novembre 1955.)

Est nommé, après concours, *commis d'interprétariat stagiaire* du service de l'enregistrement et du timbre du 1^{er} juillet 1955 : M. Sefar Andaloussi Ahmed, commis-interprète temporaire aux services municipaux de Casablanca. (Arrêté directorial du 23 août 1955.)

Sont promus, au service de la taxe sur les transactions, du 1^{er} décembre 1955 :

Inspecteur central de 2^e catégorie, 2^e échelon : M. Rigaud André, inspecteur central de 2^e catégorie, 1^{er} échelon ;

Fqih de 2^e classe : M. Saoud Ahmed, fqih de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 4 novembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 3^e classe* du 15 février 1952, avec ancienneté du 3 juin 1951 (majoration pour services de guerre : 8 mois 12 jours) : M. Rigaud Louis. (Arrêté directorial du 7 juillet 1955.)

Est nommé *rédacteur stagiaire* du 1^{er} juillet 1955 : M. Coriat Jonas-René, secrétaire de conservation de 6^e classe, diplômé de l'école marocaine d'administration. (Arrêté directorial du 5 septembre 1955.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *chaouch de 1^{re} classe* du service des impôts urbains du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1953 : M. Benabdallah Abdallah, chaouch journalier. (Arrêté directorial du 1^{er} octobre 1955.)

*
*
*

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *adjoint technique de 2^e classe* du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 28 septembre 1948 (majoration pour services de guerre : 2 ans 10 mois 3 jours), et promu *adjoint technique de 1^{re} classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 28 décembre 1950 : M. Guenou Fernand, adjoint technique de 2^e classe. (Arrêté directorial du 4 novembre 1955.)

Est nommé, pour ordre, *adjoint technique stagiaire* du 1^{er} septembre 1955 : M. Michel André, adjoint technique stagiaire des ponts et chaussées, en service détaché. (Arrêté directorial du 24 octobre 1955.)

Est nommé *agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon (ouvrier qualifié)* du 1^{er} janvier 1955 : M. Buelle Pierre, agent journalier. (Arrêté directorial du 12 septembre 1955.)

Est réintégré dans son administration d'origine et rayé des cadres de la direction des travaux publics du 16 septembre 1955 : M. Hervio Pierre, ingénieur de 2^e classe. (Arrêté directorial du 12 octobre 1955.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire* du 1^{er} juillet 1955 : M. Deparis André, agent temporaire. (Arrêté directorial du 20 septembre 1955.)

Est nommé, directement sur titres, à titre provisoire, *ingénieur adjoint de 2^e classe* du 1^{er} septembre 1955, avec ancienneté du 4 mai 1955 : M. Ouriagli Khemmar, ingénieur adjoint à contrat. (Arrêté directorial du 19 octobre 1955.)

Sont nommés, après concours, du 1^{er} août 1955 :
Adjoint technique stagiaire : M. Brun Claude ;
Agent technique stagiaire : M. Rendu Henri,
 agents à contrat.
 (Arrêtés directoriaux des 12 et 20 septembre 1955.)

Est promu *contrôleur principal des transports et de la circulation routière de classe exceptionnelle échelon après 3 ans* du 16 juillet 1955 : M. Drach Antoine, contrôleur principal de classe exceptionnelle (échelon avant 3 ans). (Arrêté directorial du 26 septembre 1955.)

Application du Dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Est titularisé et nommé *commis principal de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 3 mai 1951, et reclassé *commis principal de 2^e classe* à la même date, avec la même ancienneté : M. Leca Marcel, agent temporaire. (Arrêté directorial du 10 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé *agent public de 2^e catégorie (magasinier de 10 à 50 ouvriers)* du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 17 juin 1953 : M. Chauzy Jules, agent journalier. (Arrêté directorial du 1^{er} septembre 1955.)

Sont titularisés et nommés :
Adjoint technique principal de 4^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : M. Hagelauer Maurice, agent contractuel ;
Agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon (surveillant de chantier) du 1^{er} janvier 1954, avec ancienneté du 15 octobre 1953 : M. Benedelli Paul, agent journalier.
 (Arrêtés directoriaux des 5 et 7 septembre 1955.)

Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1951 :
Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 4^e échelon (caporal de plus de 20 hommes), avec ancienneté du 1^{er} avril 1950 : M. Alassouqui Mohamed ;
Sous-agent public de 2^e catégorie, 7^e échelon (caporal de moins de 20 hommes), avec ancienneté du 1^{er} juin 1950 : M. Bourmtane Aziz ;
Sous-agent public de 2^e catégorie, 6^e échelon (manœuvre spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} décembre 1948 : M. Mouany Ahmed ;
Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (porte-mitre), avec ancienneté du 1^{er} avril 1949 : M. Idmansour Abdallah ;
Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} décembre 1947 : M. Bendine Bouchta,
 agents journaliers.
 (Arrêtés directoriaux des 14, 16 et 19 septembre 1955.)

Sont titularisés et nommés :
 Du 1^{er} janvier 1951 :
Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 3^e échelon (aide-charpentier de marine), avec ancienneté du 20 mars 1949 : M. Boukarkour Mohamed ;
Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (gardien), avec ancienneté du 1^{er} août 1949 : M. Laaguel M'Bark ;

Sous-agent public de 3^e catégorie, 3^e échelon (manœuvre non spécialisé), avec ancienneté du 1^{er} juillet 1948 : M. Bakadir Louazzani ;
Sous-agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (manœuvre non spécialisé) du 1^{er} janvier 1947, avec ancienneté du 1^{er} mai 1946 : M. Houara Miloudi,

agents journaliers.
 (Arrêtés directoriaux des 25 août, 15, 16 et 20 septembre 1955.)

* * *

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES.

Est promu *chaouch de 5^e classe* du 6 décembre 1955 : M. Elhour Ahmed, chaouch de 6^e classe. (Arrêté directorial du 9 février 1955.)

Est promu *agent public de 1^{re} catégorie, 6^e échelon* du 1^{er} août 1955 : M. Iche Emile, agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon. (Arrêté directorial du 9 février 1955.)

Sont nommés, après examen professionnel du 1^{er} novembre 1955 :
Agent technique principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) : M. Louchart Xavier, commis chef de groupe hors classe ;
Agent technique principal de 1^{re} classe : M^{me} Navarro Andréa, commis principal de classe exceptionnelle ;
Agent technique principal de 3^e classe : M. Deiller Christian, commis principal de 1^{re} classe.
 (Arrêtés directoriaux du 7 novembre 1955.)

Est titularisé et nommé *sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon (veilleur à rondes pointées)* du 28 janvier 1955, avec ancienneté du 13 septembre 1954 (bonifications pour services civils : 3 ans 1 mois 28 jours, et pour services militaires de guerre : 5 ans 2 mois 18 jours) : M. Lahrach Bouchaïb, agent journalier. (Arrêté directorial du 2 mai 1955.)

* * *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS.

Sont promus :
Inspecteur principal de classe exceptionnelle de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales du 1^{er} décembre 1955 : M. Perrin André, inspecteur principal de 1^{re} classe (après deux ans) ;
Inspecteur de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales de 3^e classe du 1^{er} novembre 1955 : M. Rigal René, inspecteur adjoint de 1^{re} classe.
 (Arrêtés directoriaux des 7 et 14 novembre 1955.)

Est nommé, après examen professionnel, *moniteur agricole stagiaire* du 1^{er} juillet 1955 : M. Vidal Jacques, élève moniteur. (Arrêté directorial du 30 juin 1955.)

Est acceptée, à compter du 1^{er} novembre 1955, la démission de son emploi de M. Vialatte Henri, vétérinaire-inspecteur de 2^e classe (3^e échelon). (Arrêté directorial du 31 octobre 1955.)

Est reclassé, au service topographique, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis chef de groupe hors classe*, avec ancienneté du 27 février 1951 : M. Tazias Augustin, commis chef de groupe hors classe. (Arrêté directorial du 26 septembre 1955.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 1^{er} octobre 1955 : M. Bueh Claude, adjoint du cadastre stagiaire. (Arrêté directorial du 4 novembre 1955.)

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Est promu, au service de la jeunesse et des sports, *moniteur de 4^e classe* du 11 novembre 1955 : M. Rohm Christian, *moniteur de 5^e classe*. (Arrêté directorial du 8 octobre 1955.)

Sont nommés :

Professeurs licenciés ou certifiés :

Du 1^{er} octobre 1954 :

3^e échelon :

Avec 2 ans 1 mois 21 jours d'ancienneté : M. Camus Pierre ;

Avec 2 ans 9 mois d'ancienneté : M. Petit Marcel ;

2^e échelon :

Avec 1 an 10 mois d'ancienneté : M^{lle} Brunel Monique ;

Avec 1 an 11 mois d'ancienneté : M. Flèche Louis ;

1^{er} échelon du 16 novembre 1954, avec 1 an 8 mois 10 jours d'ancienneté : M^{lle} Chanut Janine ;

1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1955 : M. Nicolas André ;

Répétitrice surveillante de 6^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Layère Araceli ;

Maitres de travaux manuels de 6^e classe (cadre unique, 2^e catégorie) du 1^{er} octobre 1955 : MM. Chambonnière Raymond, Gabay Maxime, Thouvenin Yvon et Visomblain Marius ;

Adjointe des services économiques stagiaire du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Jacques Jacqueline ;

Instituteur stagiaire du 1^{er} janvier 1955 : M. Anton André ;

Instituteur de 4^e classe du 16 juin 1955, avec 1 an 8 mois 15 jours d'ancienneté : M. Ketem bel Kacem ;

Institutrice de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1955, avec 9 mois d'ancienneté : M^{lle} Dequaire Andrée ;

Institutrice de 6^e classe du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Texier Simone ;

Institutrices et institutrices stagiaires du 1^{er} octobre 1955 : MM. Rouly Gérard, Torre Pierre ; M^{lle} Martinetti Marie-Rose ;

Instituteurs stagiaires du cadre particulier du 1^{er} octobre 1955 : MM. Lazrak Abdallah, Ben Souda Mohammed, Ksara Ahmed et Ben Souda Abed ;

Mouderrès stagiaires des classes primaires du 1^{er} octobre 1955 : MM. Kasimi Mimoune, Manal Mohamed, Samir Abdallah, Kettani Abderrahim, Alouatiq Si Ahmed, Hilali Driss, Atmani Ahmed, Lissane Eddine Abdeslam, Chentoufi Ahmed, Touhami Elouazzani Sidi Abdallah, Cherkaoui Mohamed, Kifani Ahmed, Tibari Mohammed et Tahiri Driss.

(Arrêtés directoriaux des 3, 6, 10, 12, 13, 14, 17, 19, 20, 22 et 29 octobre 1955.)

Sont promus :

Dame employée de 5^e classe du 1^{er} juillet 1955 : M^{lle} Cerdan Ginette ;

Répétiteur surveillant de 2^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1955 : M. Gilli Urbain ;

Institutrice de 4^e classe du 1^{er} octobre 1955 : M^{lle} Truffy Rolande ;

Du 1^{er} novembre 1955 :

Professeur licencié, 9^e échelon : M^{lle} Dupré Yvonne ;

Institutrice de 3^e classe : M^{lle} Damiani Antoinette ;

Instituteurs de 4^e classe : MM. Luigi Jacques et Cougoureux Elie ;

Professeur d'éducation physique et sportive, 5^e échelon du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Verheggen Marguerite.

(Arrêtés directoriaux des 9, 16, 26, 28 septembre et 3 octobre 1955.)

Sont rangés :

Répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 1^{er} ordre) du 1^{er} octobre 1955, avec 11 mois d'ancienneté : M. Colle Yves ;

Maitre de travaux manuels de 2^e classe (cadre supérieur) du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 1^{er} avril 1952 : M. Lobjois Gilbert ;

Maitresse de travaux manuels de 4^e classe (cadre normal, 1^{re} catégorie) du 1^{er} octobre 1954, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1953 : M^{lle} Ducourneau Antoinette,

(Arrêtés directoriaux des 26 et 30 septembre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 26 juillet 1955 portant remise à la disposition de son administration d'origine de M^{lle} Hondareyte Josette. (Arrêté directorial du 29 septembre 1955.)

Est rangée *institutrice de 5^e classe* du 1^{er} novembre 1940 et *institutrice de 4^e classe* du 1^{er} juillet 1944 : M^{lle} Achache Mathilde. (Arrêté directorial du 13 mai 1955.)

Sont réintégrés dans leurs fonctions et rangés :

Professeur chargé de cours de l'enseignement supérieur de 3^e classe du 15 octobre 1955, avec 6 mois d'ancienneté : M. Veaux Daniel ;

Instituteur du cadre particulier de 6^e classe du 1^{er} octobre 1955, avec un 1 an 8 mois 19 jours d'ancienneté : M. Drubay Alfred ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} octobre 1955, avec 2 ans 11 mois 13 jours d'ancienneté : M^{lle} Ivars Andrée ;

Institutrice de 5^e classe du 1^{er} octobre 1955, avec 9 mois d'ancienneté : M^{lle} de La Lance Amélie ;

Répétiteur surveillant de 5^e classe (cadre unique, 2^e ordre) du 1^{er} octobre 1955, avec 1 an 11 mois d'ancienneté : M. Piétri Jean.

(Arrêtés directoriaux des 6 septembre, 20 et 22 octobre 1955.)

Sont reclassés :

Instituteur de 6^e classe du 1^{er} janvier 1954, avec 11 mois 16 jours d'ancienneté : M. Moysset Paul ;

Rédacteur des services extérieurs de 4^e classe du 21 juillet 1952, avec 2 ans 10 mois 11 jours d'ancienneté (majoration pour services de guerre : 2 ans 3 mois 21 jours), et promu à la 3^e classe de son grade à la même date, avec 10 mois 11 jours d'ancienneté : M. Fonteraille Daniel.

(Arrêtés directoriaux des 24 septembre et 6 octobre 1955.)

Sont remis, sur leur demande, à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres de la direction de l'instruction publique :

Du 1^{er} octobre 1955 :

M. Jacquemet Pierre, professeur licencié, 3^e échelon ;

M. Legay Jacques, maître d'E.P.S., 4^e échelon ;

M. Chauvet Claude et M^{lle} Cros Marcelle, instituteur et institutrice de 3^e classe ;

M^{lle} Vincensini Joséphine et Giovannangeli Antoinette, institutrices de 4^e classe ;

M. Berton Paul et M^{lle} Robin Claudine, instituteur et institutrice de 5^e classe ;

Du 16 octobre 1955 : M^{lle} Godard Andrée, directrice d'école normale de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 3, 5, 6, 10, 11 et 12 octobre 1955.)

Sont rayés des cadres de la direction de l'instruction publique :

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Vittori Francis, instituteur stagiaire ;

Du 1^{er} octobre 1955 :

M. Pradourat Jean, adjoint des services économiques stagiaire ;

M^{lle} Comte Marie-Rose, institutrice stagiaire du cadre particulier.

(Arrêtés directoriaux des 29 septembre et 13 octobre 1955.)

Est rapporté l'arrêté directorial du 5 septembre 1955 portant nomination de M. Lasry Moïse en qualité d'instituteur stagiaire à compter du 1^{er} octobre 1955. (Arrêté directorial du 11 octobre 1955.)

* * *

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE.

Sont promus :

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} octobre 1955 : M. Accarias Jean, médecin principal de 2^e classe ;

Du 1^{er} novembre 1955 :

Médecin principal de 3^e classe : M. Mainguet Serge, médecin de 1^{re} classe ;

Médecins de 1^{re} classe : MM. Bouvier Pierre, Désidéri Dominique et Bel Lucien, médecins de 2^e classe ;

Médecins de 2^e classe du 1^{er} octobre 1955 : MM. Caperan Maurice et Rouzaut Jean, médecins de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 13 septembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin principal de 3^e classe, avec ancienneté du 4 janvier 1950 (bonification pour services de guerre : 1 an 3 mois 27 jours), médecin principal de 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} février 1952, médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} février 1954 : M. Weisgerber Pierre, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1953 (bonification pour services de guerre : 1 an 5 mois 25 jours) : M. Dargassiès Roger, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 3^e classe, avec ancienneté du 3 avril 1949 (bonification pour services de guerre : 1 an 3 mois 28 jours), et médecin principal de 2^e classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 : M. Acquaviva Marcel, médecin principal de 2^e classe ;

Médecin principal de 3^e classe, avec ancienneté du 11 mars 1951 (bonification pour services de guerre : 4 mois 20 jours), et médecin principal de 2^e classe du 1^{er} septembre 1953 : M. Cabibel Michel, médecin principal de 2^e classe ;

Médecin principal de 3^e classe du 1^{er} décembre 1953 (bonification pour services de guerre : 1 an 19 jours) : M. Rivals Paul, médecin principal de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 11, 20 août et 13 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé médecin de 3^e classe du 1^{er} janvier 1952, avec ancienneté du 20 septembre 1950, reclassé au même grade du 1^{er} octobre 1951, avec ancienneté du 16 novembre 1948 (bonification pour services militaires : 1 an 10 mois 4 jours), et promu médecin de 2^e classe du 1^{er} août 1951 et médecin de 1^{re} classe du 1^{er} décembre 1953 : M. Leroy Edmond, médecin de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 9 juin 1954.)

Sont titularisés et nommés médecins de 3^e classe :

Du 9 octobre 1955 : M. Godard Francis ;

Du 24 octobre 1955 : M. Gandar Yves ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. El Ouazzani Larbi ;

Du 27 novembre 1955 : M. Anthony Charles, médecins stagiaires.

(Arrêtés directoriaux du 13 septembre 1955.)

Est recruté en qualité de médecin de 3^e classe du 21 juillet 1955 : M. Margat Pierre. (Arrêté directorial du 23 septembre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Adjoint spécialiste de santé de 1^{re} classe, avec ancienneté du 1^{er} février 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an), promu

adjoint spécialiste de santé hors classe (1^{er} échelon) du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} août 1951, et 2^e échelon du 1^{er} février 1954 : M. Rousseau Maximilien, adjoint spécialiste de santé hors classe (2^e échelon) ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat), avec ancienneté du 18 mars 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), et promu adjoint principal de santé de 3^e classe du 1^{er} octobre 1953 : M. Seni Paul, adjoint principal de santé de 3^e classe ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'Etat), avec ancienneté du 30 septembre 1948 (majoration pour services de guerre : 2 ans 1 jour), et promu adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'Etat) du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 30 mars 1951 : M. Pasquet Georges, adjoint de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952, et promu adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'Etat) du 1^{er} décembre 1954 : M. Giard Raymond, adjoint de santé de 1^{re} classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'Etat), avec ancienneté du 20 septembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 11 jours) : M. Fayon Robert, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'Etat).

(Arrêtés directoriaux des 12, 13 et 16 septembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Administrateur-économiste principal de 2^e classe : M. Conte Robert, administrateur-économiste principal de 3^e classe ;

Administrateur-économiste principal de 4^e classe : M. Lanier Camille, administrateur-économiste de 5^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 11 octobre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, sous-économiste de 4^e classe du 1^{er} juillet 1952, avec ancienneté du 11 juillet 1951 (majoration pour services de guerre : 11 mois 20 jours), et promu sous-économiste de 3^e classe du 1^{er} juin 1954 : M. Le Doux Pierre, sous-économiste de 3^e classe. (Arrêté directorial du 10 septembre 1955.)

Sont promus du 1^{er} décembre 1955 :

Commis de 1^{re} classe : M^{me} Acédo Arlette, commis de 2^e classe ;

Commis de 2^e classe : M. Gendre Roger, commis de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 11 octobre 1955.)

Est dispensé du stage et nommé commis de 3^e classe du 1^{er} avril 1954, reclassé commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 25 juin 1949 (bonifications pour services militaires : 12 ans 9 mois 9 jours, et pour services de guerre : 4 ans 5 mois 27 jours), et commis principal hors classe du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 25 décembre 1951 : M. Cornu Georges, commis principal de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 10 septembre 1955.)

Est dispensé du stage et nommé commis de 3^e classe du 1^{er} février 1953, reclassé commis de 2^e classe du 1^{er} février 1953, avec ancienneté du 1^{er} août 1949 (bonifications pour services militaires : 4 ans 9 mois 7 jours, et pour services de guerre : 1 an 2 mois 23 jours), et promu commis de 1^{re} classe du 1^{er} février 1953, avec ancienneté du 1^{er} mai 1952 : M. Cœur Jean-Marie, commis de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 10 septembre 1955.)

Est titularisé et reclassé commis principal de 3^e classe du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 13 septembre 1953 (bonifications pour services militaires : 8 ans 2 mois 19 jours, et pour services civils : 10 mois) : M. Faure Adolphe, commis stagiaire. (Arrêté directorial du 28 septembre 1955.)

Est titularisé et nommé commis de 3^e classe du 2 mars 1954, reclassé au même grade du 2 mars 1953, avec ancienneté du 7 janvier 1951 (bonifications pour services militaires : 2 ans 4 mois

19 jours, et pour services de guerre : 9 mois 6 jours), et promu *commis de 2^e classe* du 1^{er} février 1954 : M. Paoli François, *commis de 2^e classe*. (Arrêté directorial du 10 septembre 1955.)

Sont nommés :

Agents publics hors catégorie, 1^{er} échelon (chefs d'entretiens) :

Du 1^{er} octobre 1954 : M. Cabouret Lucien, *agent public temporaire (hors catégorie) ;*

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Froissant André, *agent public temporaire (2^e catégorie) ;*

Agents publics de 1^{re} catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} octobre 1954 : M. Cabale Roger ;

Du 1^{er} janvier 1955 : M. Michaud Célestin ;

Du 15 janvier 1955 : M. Orosco René, *personnel de service ;*

Agents publics de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 : M^{me} Jacquenet Renée, MM. Babary Edmond et Dietrich Albert, *personnel de service ;*

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 : MM. Benabdellouahad Bouchaïb, El Mouki Driss, *personnels de service ;* Filippi Charles, *commis temporaire ;* Sinke Wenzel et Hache André, *agents publics temporaires ;*

Agents publics de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 : M^{mes} Peuple Denise, Guebli Fatna, *agents publics temporaires ;* Bor Mercédès, Benguigui Rebecca, Bibi Marie-Hermine, Constancio Rosalie, Rubio Justa, Thomas Marie-Louise et M. Guitouni Ahmed, *personnel de service.*

(Arrêtés directoriaux du 10 août 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon* du 1^{er} août 1951, avec ancienneté du 21 décembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 7 mois 10 jours), et promu au 5^e échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 juin 1952 : M. Carlu Siméon, *agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon.* (Arrêté directorial du 15 octobre 1955.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin stagiaire du 12 juillet 1955 : M. Mathieu Louis ;

Sage-femme de 5^e classe du 27 juillet 1955 : M^{lle} Marchiset Rolande.

(Arrêtés directoriaux des 29 juillet et 13 août 1955.)

Sont placées dans la position de disponibilité :

Du 15 octobre 1955 : M^{me} Loustalot Yvonne ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M^{lle} Dureysseix Thérèse, *adjoints de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État).*

(Arrêtés directoriaux du 12 octobre 1955.)

M. le docteur Cherpantier Michel, *médecin de 3^e classe*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} novembre 1955.

M. le docteur Burton Lucien, *médecin de 2^e classe*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} décembre 1955.

M. Chabot Joseph, *adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'État*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 1^{er} décembre 1955.

(Arrêtés directoriaux des 15, 27 octobre et 3 novembre 1955.)

M. Buloup Jean, *commis de 3^e classe*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 10 novembre 1955.

M. Depradat Jacques, *commis de 3^e classe*, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres de la direction de la santé publique et de la famille du 17 octobre 1955.

(Arrêtés directoriaux des 15 et 27 septembre 1955.)

Sont nommés :

Adjoint et adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État), et astreints à un stage d'une durée minimum de deux ans :

Du 1^{er} décembre 1954 : M. Godart Jean ;

Du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Weckerle Marthe, *adjoint et adjointe de santé temporaires.*

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} mai 1955 : M. Bellières Henri ;

Du 1^{er} novembre 1955 : M. Ruiz André ;

Agent public de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Launay Jacques,

agents publics temporaires (3^e catégorie).

(Arrêtés directoriaux des 9 juin, 10 août et 5 septembre 1955.)

Sont nommées, après concours, *dames employées de 7^e classe :*

Du 1^{er} juin 1955 : M^{lle} Quémener Marie-Paule, *dame employée temporaire ;*

Du 1^{er} octobre 1955 : M^{me} Césari Raymonde, *dactylographe (personnel occasionnel).*

(Arrêtés directoriaux du 6 juin 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Surveillant général de 2^e classe du 4 août 1951 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours) et promu *surveillant général de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1954 : M. Morin René, *surveillant général de 1^{re} classe ;*

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État) du 18 avril 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours) et promu *adjoint principal de santé de 3^e classe* du 1^{er} février 1953 : M. Panetta Alexandre, *adjoint principal de santé de 3^e classe ;*

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des diplômés d'État) du 24 octobre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 9 mois 7 jours) et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} janvier 1953 : M. Le Corre Joseph, *adjoint de santé de 1^{re} classe, diplômé d'État ;*

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} juillet 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 10 jours), *adjoint de santé de 2^e classe, non diplômé d'État*, du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952, *adjoint de santé de 3^e classe (cadre des diplômés d'État)* du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 1^{er} juillet 1952 : M. Daguerre Bernard, *adjoint de santé de 3^e classe, diplômé d'État ;*

Adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 23 mars 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 1 mois 9 jours) et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1^{er} février 1953 : M. Haby André, *adjoint de santé de 1^{re} classe, non diplômé d'État ;*

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 16 novembre 1948 (majoration pour services de guerre : 1 an 7 mois 20 jours), *adjoint de santé de 2^e classe, non diplômé d'État*, du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 16 mai 1951, et promu *adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1^{er} mai 1954 : M. Grousset Octave, *adjoint de santé de 2^e classe, non diplômé d'État ;*

Adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 3 juillet 1950 (majoration pour services de guerre : 8 mois 28 jours) et promu *adjoint de santé de 2^e classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1^{er} avril 1953 : M. Beynier Henri, *adjoint de santé de 2^e classe, non diplômé d'État ;*

Adjoint de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 23 juin 1950 (majoration pour services de guerre : 4 mois 16 jours) et promu *adjoint de santé de 3^e classe (cadre des non diplômés d'État)* du 1^{er} juillet 1953 : M. Derlon Jacques, *adjoint de santé de 3^e classe, non diplômé d'État.*

(Arrêtés directoriaux des 16, 22, 23 septembre et 29 octobre 1955.)

Est titularisé et nommé *adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'Etat)* du 1^{er} janvier 1955, avec ancienneté du 12 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 19 jours), reclassé au même grade du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 1^{er} juin 1951, et promu *adjoint de santé de 4^e classe (cadre des non diplômés d'Etat)* du 1^{er} juin 1954 : M. Martin Félix. (Arrêté directorial du 30 juin 1955.)

Est reclassée *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)* du 1^{er} décembre 1954, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 : M^{me} Chaubet Rosa, *adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat)*. (Arrêté directorial du 17 août 1955.)

Est titularisé et reclassé *commis de 2^e classe* du 1^{er} avril 1954, avec ancienneté du 8 octobre 1951 (bonifications pour services civils : 1 an 1 mois, et pour services militaires : 4 ans 10 mois 23 jours) : M. Fenoy Jacques, *commis stagiaire*. (Arrêté directorial du 22 juillet 1955.)

Est titularisée et nommée *commis de 3^e classe* du 1^{er} avril 1955, avec ancienneté du 1^{er} mai 1953 : M^{lle} Germanotti Odette, *commis stagiaire*. (Arrêté directorial du 28 septembre 1955.)

Est promue *assistante sociale de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Brusle Nicole, *assistante sociale de 4^e classe*. (Arrêté directorial du 9 mars 1955.)

Sont reclassées *assistantes sociales de 4^e classe* du 1^{er} mai 1954 : M^{lle} Baranger Geneviève, *assistante sociale de 5^e classe* ; M^{mes} Lacave Adrienne, Roby Geneviève, M^{lles} Guy Marguerite et de Chavheid Renée, *assistantes sociales de 6^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} août 1955.)

Sont promues :

Assistante sociale de 4^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Lehmann Jacqueline, *assistante sociale de 5^e classe* ;

Assistante sociale de 5^e classe du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Juge Jacqueline, *assistante sociale de 6^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 9 mars 1955.)

Sont reclassées, provisoirement, *assistantes sociales de 5^e classe* du 1^{er} mai 1955 :

Avec ancienneté du 1^{er} août 1954 : M^{lle} Auger Marguerite ;

Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1955 : M^{lle} Lafon Marie-Paule, *assistantes sociales de 6^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} août 1955.)

Est reclassée *assistante sociale de 5^e classe* du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 1^{er} mars 1953 : M^{lle} Justine Cécile, *assistante sociale de 6^e classe*. (Arrêté directorial du 1^{er} août 1955.)

Sont reclassées *assistantes sociales de 5^e classe* du 1^{er} mai 1955 : Avec ancienneté du 1^{er} janvier 1954 : M^{me} Marco Marie-Rose ; Avec ancienneté du 1^{er} décembre 1953 : M^{lle} Moyssset Marie-Thérèse,

assistantes sociales de 6^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 1^{er} août 1955.)

Est reclassée, provisoirement, *assistante sociale de 6^e classe* du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1952 : M^{lle} Orquevaux Christiane, *assistante sociale de 6^e classe*. (Arrêté directorial du 1^{er} août 1955.)

Est reclassée *assistante sociale de 6^e classe* du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 1^{er} août 1952 : M^{lle} Marie Marguerite, *assistante sociale de 6^e classe*. (Arrêté directorial du 1^{er} août 1955.)

Est reclassée, provisoirement, *assistante sociale de 6^e classe* du 1^{er} mai 1955, avec ancienneté du 1^{er} novembre 1952 : M^{lle} Lafarge Denise, *assistante sociale de 6^e classe*. (Arrêté directorial du 1^{er} août 1955.)

Est promue *assistante sociale de 5^e classe* du 1^{er} décembre 1955 : M^{me} Pons Alberte, *assistante sociale de 6^e classe*. (Arrêté directorial du 9 mars 1955.)

Sont nommées *adjointes de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat)* :

Du 1^{er} janvier 1955 : M^{lle} Richard Janine ;

Du 1^{er} septembre 1955 : M^{lle} Balzon Françoise, *agents publics temporaires*.

(Arrêtés directoriaux des 11 et 31 août 1955.)

Sont recrutées en qualité d'*adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat)*, et astreintes à un stage d'une durée minimum de 2 ans :

Du 2 septembre 1955 : M^{lle} Vacherot Marie-Andrée ;

Du 3 octobre 1955 : M^{lle} Litoux Louise ;

Du 15 octobre 1955 : M^{lle} Roche Odette.

(Arrêtés directoriaux des 10 septembre, 7 et 21 octobre 1955.)

Sont placées dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 1^{er} septembre 1955 : M^{me} Marie Monique, *sage-femme de 4^e classe* ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Rocchi Marie-Jeanne, *adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'Etat)*.

(Arrêtés directoriaux des 8 septembre et 2 novembre 1955.)

Sont rapportés les arrêtés directoriaux des :

2 juin 1955 plaçant M^{lle} Larregain Marie-José, *adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'Etat*, dans la position de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} juillet 1955 ;

19 septembre 1955 acceptant la démission de M^{mes} Deborde Madeleine et Jourdain Christiane, *adjointes de santé de 5^e classe, diplômées d'Etat*.

(Arrêtés directoriaux des 23 septembre et 2 novembre 1955.)

L'ancienneté de M. Guy Yves, *médecin de 3^e classe*, est reportée du 28 septembre 1954 au 19 juillet 1953 (bonification pour services civils : 1 an 2 mois 9 jours).

L'ancienneté de M. Hetrich Charles, *médecin de 3^e classe*, est reportée du 2 février 1954 au 1^{er} décembre 1953 (bonification pour services civils : 2 mois 1 jour).

(Arrêtés directoriaux du 11 août 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *médecin de 2^e classe* du 1^{er} octobre 1951, avec ancienneté du 20 novembre 1950 (majoration pour services de guerre : 3 mois 11 jours), *médecin de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1953 et promu *médecin principal de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1955 : M. Raguet Daniel, *médecin de 1^{re} classe*. (Arrêté directorial du 13 septembre 1955.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *médecin principal de 2^e classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} juin 1952 (bonification pour services de guerre : 1 an 4 mois 9 jours) : M. Gentile Charleroi, *médecin principal de 2^e classe*. (Arrêté directorial du 26 octobre 1955.)

Sont nommés et astreints à un stage d'une durée minimum de 2 ans :

Adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'Etat) du 25 avril 1955 : M^{me} Vicquery Gabrielle ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 25 avril 1955 : M. Vicquery Roger, adjointe et adjoint temporaires ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} septembre 1955 : M. Balestie Adolphe, agent temporaire. (Arrêtés directoriaux des 5 août et 19 octobre 1955.)

Est reclassée, en application du dahir du 4 décembre 1954, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État), avec ancienneté du 5 novembre 1950 (bonification pour services militaires C.E.F.A.E.O. : 3 ans 1 mois 1 jour, et majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 4 jours), adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômés d'État) du 10 avril 1955, avec ancienneté du 5 mai 1953 : M^{lle} Gilie Monique, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État. (Arrêté directorial du 12 octobre 1955.)

Sont recrutés en qualité de :

Médecin stagiaire du 7 juin 1955 : M. Mougeot Bernard ;

Adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 12 août 1955 : M^{lle} Jousset Pierrette ;

Du 30 septembre 1955 : M^{lles} Ferrat Claude et Perrin Andrée ;

Du 6 octobre 1955 : M^{lle} Curie Christiane ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} août 1955 : M. Hébrard Serge.

(Arrêtés directoriaux des 3, 25 août, 3, 4 et 17 novembre 1955.)

Sont considérés comme démissionnaires et rayés des cadres de la direction de la santé publique et de la famille :

Du 22 mars 1955 : M^{lle} Butteux George, adjointe de santé de 2^e classe, diplômée d'État ;

Du 1^{er} août 1955 : M. Baches Louis, médecin stagiaire.

(Arrêtés directoriaux des 25 et 26 octobre 1955.)

Sont placées dans la position de disponibilité pour convenances personnelles :

Du 8 octobre 1955 : M^{lle} Retureau Paulette, adjointe de santé de 4^e classe, diplômée d'État ;

Du 1^{er} décembre 1955 : M^{lle} Pény Claudine, adjointe de santé de 5^e classe, diplômée d'État.

(Arrêtés directoriaux du 21 octobre 1955.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

Médecin divisionnaire adjoint de 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1952 (majoration pour services de guerre : 9 mois 4 jours) : M. Poitrot Robert, médecin divisionnaire adjoint de 1^{re} classe ;

Médecin principal de 1^{re} classe du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1^{er} mars 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 10 mois 24 jours) : M. Bal Christian, médecin principal de 1^{re} classe ;

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 3 avril 1951 (majoration pour services de guerre : 3 mois 28 jours), médecin principal de 3^e classe du 1^{er} mai 1954 : M. Hendler Gerszon, médecin principal de 3^e classe ;

Médecin de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1953 (majoration pour services de guerre : 11 mois) : M. Clément Louis, médecin de 1^{re} classe ;

Surveillant général de 2^e classe, avec ancienneté du 4 août 1951 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours), et promu surveillant général de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1954 : M. Maïret Charles, surveillant général de 1^{re} classe ;

Adjoint principal de santé de 3^e classe, avec ancienneté du 21 juin 1950 (majoration pour services de guerre : 1 an 4 mois 10 jours), adjoint principal de santé de 2^e classe du 21 décembre 1952 et promu adjoint principal de santé de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1955 : M. Labarre Maurice, adjoint principal de santé de 2^e classe ;

Adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État), avec ancienneté du 26 août 1947 (majoration pour services de guerre : 4 mois 5 jours) : M. Arroyo Léandre, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) ;

Adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État), avec ancienneté du 8 mai 1950 (majoration pour services de guerre : 10 mois 23 jours), et promu adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État) du 1^{er} janvier 1953, avec ancienneté du 8 décembre 1952 : M. Bouillot André, adjoint de santé de 1^{re} classe (cadre des non diplômés d'État).

(Arrêtés directoriaux des 11, 20, 23 août, 13, 16 septembre et 17 octobre 1955.)

Sont nommées adjointes de santé de 5^e classe (cadre des diplômées d'État) :

Du 1^{er} janvier 1955 : M^{me} Le Merrer Marie ;

Du 1^{er} juin 1955 :

Avec ancienneté du 6 octobre 1952 (bonification pour services civils : 2 ans 7 mois 26 jours) : M^{lle} Beauchet-Filleau Marie-Thérèse ;

Avec ancienneté du 11 octobre 1954 (bonification pour services civils : 7 mois 21 jours) : M^{lle} Poletti Dominique ,

adjointes de santé temporaires, diplômées d'État.

(Arrêtés directoriaux du 2 juillet 1955.)

Est titularisée et nommée assistante sociale de 6^e classe du 1^{er} août 1955, avec ancienneté du 1^{er} février 1953 : M^{me} Ouradou Simone, assistante sociale de 6^e classe (stagiaire). (Arrêté directorial du 24 septembre 1955.)

Sont nommés :

Agent public de 2^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 : M. Vaultier Roger ;

Agents publics de 3^e catégorie, 1^{er} échelon :

Du 1^{er} octobre 1954 : M^{me} Keller Marie, MM. Renucci Joseph, Dutilh Cyprien et Gibert Jean-Jacques ;

Du 1^{er} février 1955 : M. Roger Léopold ;

Du 1^{er} juillet 1955 : M. Santoni Antoine ;

Agents publics de 4^e catégorie, 1^{er} échelon du 1^{er} octobre 1954 : M^{me} Alfano Josette et M^{lle} Poujol Laure (personnel de service).

(Arrêtés directoriaux du 10 août 1955.)

Sont promus du 1^{er} novembre 1955 :

Commis principal de 2^e classe : M. Martini Rémy, commis principal de 3^e classe ;

Commis principal de 3^e classe : M^{me} Hamon Marie-Jane, commis de 1^{re} classe ;

Dame employée de 4^e classe : M^{me} Patigny Yvonne, dame employée de 5^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 17 septembre 1955.)

Sont recrutés en qualité d'adjointes et adjoint de santé de 5^e classe (cadre des diplômés d'État) :

Du 16 septembre 1955 : M^{lle} Verdier Léonie ;

Du 20 septembre 1955 : M. Bourrez Serge ;

Du 27 septembre 1955 : M^{lle} Sancan Suzanne.

(Arrêtés directoriaux des 23 septembre et 5 octobre 1955.)

Est recruté en qualité d'adjoint de santé de 5^e classe (cadre des non diplômés d'État) du 23 août 1955 : M. Plouzennec Albert. (Arrêté directorial du 10 septembre 1955.)

Est acceptée, à compter du 1^{er} octobre 1955, la démission de son emploi de M^{lle} Richard Françoise, adjointe de santé de 5^e classe (cadre des non diplômées d'Etat). (Arrêté directorial du 6 septembre 1955.)

Est placée dans la position de disponibilité pour convenances personnelles du 7 octobre 1955 : M^{lle} Robinet de Cléry Colette, adjointe de santé de 4^e classe (cadre des diplômées d'Etat). (Arrêté directorial du 13 octobre 1955.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2241, du 7 octobre 1955, page 1537.

Sont promus du 1^{er} septembre 1955 :

Adjointes de santé de 3^e classe (cadre des diplômées d'Etat) :
M^{mes}
Au lieu de : « Menciariini Lucie, » ;
Lire : « Nenciarini Lucie, »

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2242 du 14 octobre 1955, page 1570.

Sont nommés adjoint et adjointes spécialistes de santé de 4^e classe du 1^{er} juillet 1955 :

M^{mes}
Au lieu de : « Bougueil Marguerite, » ;
Lire : « Bourgueil Marguerite, »

* * *

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Est titularisé et nommé commis de 3^e classe du 1^{er} juillet 1955, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1953 (bonification pour services civils : 2 ans 5 mois) : M. Larabi Mohamed, commis stagiaire. (Arrêté du trésorier général du 4 octobre 1955.)

Admission à la retraite.

M^{me} Achache Mathilde, institutrice de 4^e classe, est admise à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres de la direction de l'instruction publique du 1^{er} août 1948. (Arrêté directorial du 13 mai 1955.)

Elections.

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2248, du 25 novembre 1955, page 1777.

Elections des représentants du personnel administratif et technique de la direction de l'intérieur appelés à siéger en 1956 et 1957 dans les organismes disciplinaires et les commissions d'avancement du personnel.

Cadre des sténodactylographes :

Au lieu de : « M^{me} Vincent Odette, » ;
Lire : « M^{me} Vincent Andrée-Yvonne... »

Résultats de concours et d'examens.

Examen d'aptitude pour le recrutement de fqihs titulaires du service de la taxe sur les transactions (session du 8 novembre 1955).

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Kiran Ahmed et Oudess Moktar.

Concours des 15 et 16 novembre 1955 pour l'emploi de contrôleur adjoint stagiaire du service de la conservation foncière.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Sabbatarsi Jean-Paul, Claustres Pierre, Boquel Paul, Fassi-Fehri Boubkèr et Boyer Jacques.

Concours du 17 novembre 1955 pour l'emploi de sténodactylographe de la direction des services de sécurité publique.

Candidates admises (ordre de mérite) : M^{mes} Laborde Christiane, Bertrand Madeleine et Sarda Jeanne.

Examen professionnel du 3 novembre 1955 pour l'admission au grade d'ingénieur topographe du service topographique chérifien.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Soquet Pierre, Raimondo Gustave, Gardey Georges et Serralta Antoine.

Examen professionnel de fin de stage des commis d'interprétariat du service de la conservation foncière.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Jabrane Abdellatif, Ben Kirane Abdallah, Kettani Mohamed, Bouhelal Rachid, Regragui Mohamed, Tazi Mohamed el Fathi, Mesfioui Mohamed, Laalaj M'Hamed, Hachimi Driss, Kadiri Abdelaziz, El' Fathi Mohamed, Idrissi Badraoui Abdallah, Latifi Abdelouahad, Loumany Mostapha, Missoum Mohamed, Frej Abderrahman, Bendaoud Ahmed et Ikbal Larbi.

Concours du 10 octobre 1955 pour l'emploi d'agent d'élevage.

Candidats admis (ordre de mérite) :

Inspections ;

MM. Marceau Louis (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951), Berjoan Robert et Faouzy Mohamed (bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939) ;

Liste complémentaire : MM. Labarrère Léopold et Morant Gilles ;

Haras :

M. Romac Camille (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951) ;

Municipalités :

MM. Péronnet Jean, Bouillot Lucien, Carles Yvon, Bizzari Joseph, Cabos Jean, Canicio Victor, Martin René et Belenus Ernest (bénéficiaire du dahir du 23 janvier 1951).

Liste complémentaire : MM. Luque André, Teppa Jean et Artheynay Robert.

**Concours pour l'emploi de commis d'interprétariat stagiaire
de la direction de l'intérieur
(session des 20 octobre et 21 novembre 1955).**

Candidats admis (ordre de mérite) :

I. Liste principale : MM. Amar M'Hammed (1), Lahlali M'Hammed (1), Gharnit Abdelaziz (1), Taghi Azzouz (1), Boukarabila Hoummad (1), Zemmouri Mohamed (1), Tchouar Redouane, Idrissi Kaïtouni Abdelmalek (1), Waab Maati (1) Fadhil Tayeb (1), Kabbadj Ahmed (1), Bennani el Mehdi (1), Meghfour Abdelmadjid, Rahal Abdeldjebbar ; ex æquo : Tobi Tahar (1), El Habib ben M'Hammed ben Khallouk (1), El Alloussi Ahmed (1) ; Arara Ali (1), Sibaoueih Abdallah (1) ; ex æquo : Taleb Benyounes, Bouho Hafid (1), Bensaïd Abderrahim (1) ; ex æquo : Houry Abdelmajid Touhami (1), Benkirane Mohamed (1) ; ex æquo : Aziz Mohammed (1), Abdallah ben Abdes-selam Mennou (1) ; M'Rabat Mohamed (1), Touhami Chahdi Driss (1) ; ex æquo : Ismaïli Alaoui Ahmed (1), Bensouda Abdellah (1) ; Ben-jelloun Abdellatif (1), Zniber Mohamed (1) ; ex æquo : Senoussi Omar (1), El Karam Kacem (1), Bousselham Rachid (1), Miri Mohammed (1) ; ex æquo : Naciri Thami (1), Osmane Jilali (1), Benjada Bouchaïb (1) ; Chkounda Abdennebi (1) ;

II. Liste complémentaire : MM. Yacoubi Abdelkadër (1), Bouqartacha Hammadi (1), Bouamaïne Mekki (1), Lalami Abdelhaï (1), Ghannam Hammi (1) ; ex æquo : Belayachi Driss (1), Benmakhlouf Ahmed (1), Rougui Salah (1), Tazi Abderrazak (1) ; ex æquo : Radoui Mohammed (1), El Mnaouer Mohamed (1), El Ayachi Mohammed (1), Baaj Mohammed (1) ; Cheddadi Mohammed (1), Norry Abderrahman (1) ; ex æquo : Mouhallab Mohamed Boucetta (1) et Chikhaoui Mohamed (1).

NOMBRE D'EMPLOIS réservés aux bénéficiaires du dahir du 14 mars 1939	NOMBRE D'EMPLOIS pourvus	NOMBRE D'EMPLOIS restant à pourvoir
30	36	Néant.

(1) Bénéficiaire du dahir du 14 mars 1939.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 10 DÉCEMBRE 1955. — Impôt sur les bénéfices professionnels : Beni-Mellal, rôles spéciaux 3 et 4 de 1955 ; Casablanca-Bourgogne, rôles spéciaux 6 et 7 de 1955 ; Casablanca-Centre, rôles spéciaux 135 et 136 de 1955 ; Oasis 1, rôle spécial 12 de 1955 ; Casablanca-Ouest, rôles spéciaux 16 et 17 de 1955 ; Casablanca-Roches-Noires, rôles spéciaux 14 et 15 de 1955 ; Aïn-es-Sebâa, rôle spécial 53 de 1955 ; Taourirt, rôle spécial 2 de 1955 ; Marrakech-Gueliz, rôle spécial 21 de 1955 ; Marrakech-Médina, rôles spéciaux 31 et 32 de 1955 ; Meknès-Médina, rôle spécial 7 de 1955 ; circonscription de Meknès-Banlieue, rôle spécial 4 de 1955 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 29 et 30 de 1955 ; Oujda-Sud, rôle spécial 18 de 1955 ; Chemaïa, rôle spécial 5 de 1955 ; Sidi-Bennour, rôle spécial 2 de 1955.

Le 15 DÉCEMBRE 1955. — Taxe d'habitation : Fedala, 9^e émission 1954 (domaine maritime) ; Safi, 2^e émission 1955 (domaine maritime) ; Mogador, 8^e émission 1953 ; Casablanca-Nord, 2^e émission 1955 (1 bis) ; Marrakech-Médina, 8^e émission 1953 (3).

Taxe urbaine : centre d'Inezgane, 2^e émission 1952, 1953, 1955 ; Agadir, 6^e émission 1952, 4^e émission 1953, 2^e émission 1954 ; Taroudannt, 2^e émission 1953, 1954.

Le 15 DÉCEMBRE 1955. — Patentes : circonscription de Berrechid-Banlieue, 3^e émission de 1954 et 2^e de 1955 ; centre d'El-Hajeb, 3^e ém. de 1954 ; centre des Ait-Attab, 2^e ém. de 1954 ; centre de Bzou, 3^e ém. de 1954 ; cercle d'Azilal, 4^e ém. de 1953 ; centre de Tanannt, 3^e émission de 1954 ; circonscription de Demnate, 2^e émission de 1955 ; circonscription de Fedala-Banlieue, 7^e émission de 1953 ; circonscription de Fedala-Banlieue, 2^e émission de 1955 ; Fedala, 15^e émission de 1953, 11^e de 1954 ; Fedala, 9^e émission de 1954 (domaine maritime) ; contrôle civil de Taroudannt, 3^e émission de 1954 et 2^e de 1955 ; centre de Taourirt, 4^e émission de 1954 et 2^e de 1955 ; annexe de Debdou, 2^e émission de 1955 ; centre de Debdou, 2^e émission de 1955 ; centre d'El-Ksiba, 2^e émission de 1955 ; centre de Boujad, 6^e émission de 1954 ; centre de Tiflet, 3^e émission de 1954 ; contrôle civil d'Oulmès, 2^e émission de 1954 ; annexe d'El-Hammam, 2^e émission de 1954 ; centre d'El-Gueffaf, 2^e émission de 1955 ; centre de Khouribga, 2^e émission de 1955 ; circonscription de Khouribga, 3^e émission de 1954 ; circonscription de Safi-Banlieue, 2^e ém. de 1955 ; centre de Louis-Gentil, 4^e ém. de 1953-1954 ; centre de Sept-Gzoula, 3^e ém. de 1954 ; centre de Souk-Jemâa-Schaïm, centre de Chemaïa, 3^e ém. de 1954 ; Safi, 12^e émission de 1953 (domaine maritime) ; circonscription de Settât-Banlieue, 3^e émission de 1954 ; annexe de contrôle civil des Oulad-Sâïd, 2^e émission de 1955 ; Settât, 2^e émission de 1955 ; centre du Had-des-Oulad-Frej, cercle de Taroudannt, 3^e émission de 1954 ; centre de Taroudannt, 3^e émission de 1954 ; Agadir, 16^e et 17^e émissions de 1953, 10^e émission de 1954, 3^e émission de 1955 ; cercle d'Inezgane, 2^e émission de 1955 ; Azemmour, 2^e émission de 1954 ; Aïn-ed-Diab, 7^e émission de 1952, 5^e émission de 1953, 3^e émission de 1954 ; Casablanca-Bourgogne, 2^e émission de 1955 (12) ; Beau-séjour, 6^e émission de 1953 ; Casablanca-Nord, 2^e émission de 1955 (1 bis), 2^e émission de 1955 (4) ; Casablanca-Ouest, 8^e émission de 1953 (9), Casablanca-Sud, 7^e émission de 1952, 5^e émission de 1953 ; circonscription de Demnate, 3^e émission de 1954 ; circonscription de Boujad-Banlieue, 2^e émission de 1955 ; Khemissèt, 3^e émission de 1954, 2^e émission de 1955 ; Tedders, 2^e émission de 1955 ; circonscription des Rehamna, 5^e émission de 1953, 4^e émission de 1954 ; Benguerir, 2^e émission de 1955 ; Marrakech-Médina, 8^e émission de 1953 ; Mazagan, 2^e émission de 1955 ; Mogador, 3^e émission de 1955, 8^e émission de 1953 ; Dar-Ould-Zidouh, émission primitive de 1955 ; circonscription de Fkih-Bensalah-Banlieue, émission primitive de 1955 ; Ouezzane, 3^e émission de 1954, 2^e émission de 1955 ; Oujda-Nord, 8^e émission de 1954 ; Oujda-Sud, 5^e émission de 1954 ; Port-Lyautey-Est, 2^e émission de 1954 ; Port-Lyautey-Ouest, 8^e émission de 1953 ; Rabat-Sud, 2^e émission de 1955 (1) ; Safi, 13^e émission de 1953, 2^e émission de 1955 ; circonscription de Safi-Banlieue, 4^e émission de 1953, 3^e émission de 1954 ; Louis-Gentil, 2^e émission de 1955 ; Salé, 2^e émission de 1955 ; El-Borouj, 4^e émission de 1954 ; circonscription de Settât-Banlieue, 2^e émission de 1955 ; annexe de contrôle civil des Oulad-Sâïd, 3^e émission de 1953.

Le 20 DÉCEMBRE 1955. — Patentes : Agadir, émission primitive de 1955 (art. 6001 à 6200).

Taxe d'habitation : Agadir, émission primitive de 1955 (art. 18.001 à 18.165).

Taxe urbaine : Agadir, émission primitive de 1955 (art. 501 à 1894).

Le 30 DÉCEMBRE 1955. — Patentes : Casablanca-Sud, émission primitive de 1955 (art. 295.001 à 296.152, secteur 10 bis A).

Taxe d'habitation : Casablanca-Sud, émission primitive de 1955 (art. 120.001 à 122.059, secteur 10 bis A).

Taxe urbaine : Casablanca-Sud, émission primitive de 1955 (art. 120.001 à 121.295, secteur 10 bis A).

Le 10 DÉCEMBRE 1955. — Tertib et prestations des Marocains (rôles spéciaux de 1955) : circonscription de Massa, caïdat des Ahl Massa ; circonscription de Bou-Izakarn, caïdat des Akhssas (palme-rales) ; circonscription de Foucauld, caïdat des Oulad Abbou ; circonscription des Srahna-Zemrane, caïdat des Ahl el Rhaba ; circonscription de Sidi-Rahhal, caïdat des Zemrane ; circonscription de Boujad, caïdats des Rouached et de Boujad-Centre ; circonscription de Kasba-Tadla, caïdats des Semguett-Guettaya et du centre de Kasba-Tadla ; circonscription de Khemissèt, caïdats des Messarha et

des Haouderrane ; circonscription des Aït-Isehak, caïdat des Aït Yâkoub ; circonscription de **Khouribga**, caïdat des Oulad Abdoune ; circonscription du **Had-des-Oulad-Frej**, caïdat des Oulad Frej Abdelrheni ; circonscription de **Midelt**, caïdat des Aït Ayache ; circonscription de **Mogador-Banlieue**, caïdat des Chiadma-Sud I ; circonscription de **Moulay-Bouâzza**, caïdat des Mbarkyne ; circonscription d'Oued-Zem, caïdats des Beni Smir, des Gnadiz et des Maâdna ; circonscription des **Beni-Amir-Ouest**, caïdat des Beni Amir-Ouest ; circonscription de **Zoumi**, caïdat des Beni Mestara ; circonscription d'Oujda-Banlieue, caïdat des Ez Zkara ; circonscription de **Settat-Banlieue**, caïdats des Oulad Bouzou et des Oulad Sidi Bendaoud ; circonscription de **Fès-Banlieue**, caïdat des Homyane.

LE 15 DÉCEMBRE 1955. — *Tertib et prestations des Européens (rôles spéciaux des prestataires de 1955)* : région de Casablanca, circonscriptions de Beni-Mellal et de Kasba-Tadla ; région de Fès, circonscription de Guercif ; région de Marrakech, circonscription de Chemaïa ; région de Meknès, circonscription de Talsinnt (Beni-

Tajjite), centres de Khenifra et de Midelt ; région d'Oujda, circonscriptions de Bouârfa, de Martimprey-du-Kiss, de Berguent et d'El-Aïoun.

Tertib et prestations des Marocains (rôles spéciaux de 1955) : circonscription de Biougra, caïdat des Chtouka-Est ; circonscription d'Aïn-Leuh, caïdats des Aït Ouahi et des Aït Meroul ; circonscription de Benahmed, caïdat des Mellal Hamdaoua ; circonscription de Khouribga, caïdat des Oulad Bebar Schar ; circonscription d'Amizmiz, caïdat des Oulad M'Taâ ; circonscription de Tamanar, caïdat des Haha-Sud-Ouest ; pachalik (Abda) de Safi ; circonscription de Chemaïa, caïdat des Zerrarate ; circonscription de **Settat-Banlieue**, caïdat des El Mzamza ; circonscription de Sidi-Slimane, caïdats des Oulad M'Hammed et des Oulad Yahya ; circonscription de **Taza-Banlieue**, caïdat des Beni Oujjane.

*Le sous-directeur,
chef du service des perceptions,
PEY.*